

1313



CILSS
Institut du Sahel
Centre d'Etudes et de Recherche
sur la Population pour le Développement (CERPOD)



ACTES

**RAPPORT FINAL DE LA PREMIERE CONFERENCE
DES MINISTRES DU CILSS
CHARGES DE LA POPULATION**

OUAGADOUGOU 13 - 17 OCTOBRE 1997

Le Centre d'Études et de Recherche sur la Population pour le Développement (CERPOD) a été créé en 1988 par le CILSS (Comité permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel). Le CERPOD remplace l'Unité Socio-Economique et de Démographie (USED) qui avait vu le jour en 1978.

Il est placé sous la tutelle de l'Institut du Sahel (INSAH) dont le siège est Bamako (Mali).

Le CILSS compte neuf Etats membres : Burkina Faso, Cap-Vert, Gambie, Guinée-Bissau, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad.

Le CERPOD intervient également dans d'autres pays du continent.



CERPOD

BP 1530
BAMAKO

MALI

Tél : (223) 22 30 43 / 22 80 86 / 22 46 07

Fax : (223) 22 78 31

E-mail : btra.@cerpod.insah.ml

Composition : Salif DIOP / CERPOD

Janvier 1999

CILSS
Institut du Sahel
Centre D'Etudes et de Recherche sur
la Population pour le Développement
(CERPOD)



ACTES

**RAPPORT FINAL DE LA PREMIERE CONFERENCE DES
MINISTRES DU CILSS CHARGES DE LA POPULATION
OUAGADOUGOU 13-17 OCTOBRE 1997**

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	2
RAPPORT GENERAL DE LA REUNION DES EXPERTS	44
POLITIQUES ET PROGRAMMES DE POPULATION AU SAHEL	
BILAN ET PERSPECTIVES	49
I. SITUATION ACTUELLE DES POLITIQUES ET DES PROGRAMMES DE POPULATION AU SAHEL	50
1. <i>Etat d'avancement des pays en matière de formulation de politique de population</i> ..	50
2. Opérationnalisation des politiques de population	53
II. EFFORTS ACCOMPLIS PAR LES ETATS POUR INTEGRER LES RECOMMANDATIONS PERTINENTES DE NDJAMENA, DE DAKAR NGOR, DU CAIRE ET DE BEIJING DANS LES PROGRAMMES NATIONAUX DE POPULATION	54
III PERSPECTIVES EN MATIERE DE POLITIQUES ET DE PROGRAMMES DE POPULATION AU SAHEL	55
IV BESOINS EXPRIMES PAR LES PAYS EN MATIERE D'ETUDES ET DE RECHERCHES, DE FORMATION ET D'ASSISTANCE TECHNIQUE	55
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	57
RAPPORTS NATIONAUX SUR LA POPULATION	58
LISTE DES PARTICIPANTS	59

INTRODUCTION

En Décembre 1988, le Comité Permanent Inter États de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS), réunissait à N'Djaména, au Tchad, la première Conférence sur les politiques de population au Sahel. Cette rencontre des experts avait adopté le Programme d'action de N'Djaména concernant la population et le développement au Sahel (P.A.N) L'ambition de ce Programme d'action était de servir de cadre de référence pour l'élaboration et la mise en oeuvre des politiques et programmes de population au niveau national. Au moment de l'adoption du PAN, un seul (1) des neuf (9) pays du CILSS, en l'occurrence le Sénégal, avait adopté une Déclaration de politique de population.

Le Programme d'action de N'Djaména a été officiellement adopté par le Conseil des Ministres du CILSS, en sa vingt quatrième Session tenue à Praia (Cap Vert), en Janvier 1989.

Après quatre années de mise en oeuvre, une évaluation du PAN s'imposait. Elle fut faite à l'occasion de la 2ème Conférence sur les politiques de population, convoquée à Dakar, au Sénégal, du 27 au 31 Juillet 1992. Cette nouvelle rencontre des experts a permis d'actualiser le PAN, en y intégrant des domaines nouveaux comme l'Environnement et le Sida.

Entre N'Djaména (1988) et Dakar(1992), le nombre de pays ayant adopté des Déclarations de Politique de population, est passé à cinq(5) : le Mali, le Burkina Faso, le Niger, et la Gambie, ayant rejoint le Sénégal.

Ainsi, au niveau des experts Sahéliens, les échanges sur les politiques et programmes de population, sont devenus courants au sein de l'espace Sahélien. Pour renforcer les capacités nationales en matière de population et développement, un Séminaire-Atelier de formation à la formulation et la mise en oeuvre des politiques et programmes de population, a été organisé, en Novembre 1994, à Bamako (Mali), à l'attention des experts Sahéliens.

Au plan technique, la coopération sous régionale en matière de population et développement, ainsi que le développement des politiques et des programmes de population, ont atteint dans l'espace Sahélien, un niveau appréciable. Entre 1994 et 1996, le Cap Vert, le Tchad et la Mauritanie, avaient rejoint le groupe des cinq(5) pays ayant adopté une Déclaration de politique de population. Ainsi, huit (8) des neuf (9) pays du CILSS disposent d'une Déclaration de politique de population.

Cependant, une étape supérieure restait à franchir, pour consolider les acquis techniques: une rencontre des décideurs politiques ayant en charge les problèmes de population, au niveau des différents pays du CILSS.

L'organisation d'une telle rencontre, était du reste, une des recommandations de la Conférence de Dakar.

Convoquée par le Ministre Coordonnateur du CILSS, en accord avec le Gouvernement du Burkina Faso, pays hôte, la 1ère Conférence des Ministres chargés de la Population des États membres du CILSS, s'est tenue à Ouagadougou (Burkina Faso) les 16 et 17 Octobre 1997. Elle a été préparée et précédée par une réunion des experts des neuf pays, du 13 au 15 Octobre 1997.

L'organisation de cette Conférence ministérielle vient donc couronner des efforts importants menés, depuis sa création, par le Centre d'Études et de Recherche sur la Population pour le Développement (CERPOD), un des six Programmes Majeurs du Comité Permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel CILSS).

Les objectifs assignés à cette rencontre étaient, entre autres, le renforcement de la coopération sous régionale en matière de population et développement par l'adoption d'un Programme d'action concernant la Population et le Développement Durable, la promotion d'une meilleure prise en compte des problèmes de population dans les stratégies et politiques de développement, aux niveaux national et sous régional.

Outre le Programme d'action concernant la population et le développement durable au Sahel, la Conférence des Ministres a aussi adopté une Déclaration traduisant l'engagement des pays Sahéliens à mettre en oeuvre le dit Programme, et exhortant le CILSS à organiser de manière périodique, une concertation des décideurs politiques en matière de population et développement.

Le présent rapport final de cette Conférence est articulé de la manière suivante :

- Les allocutions prononcées aux cérémonies d'ouverture et de clôture de la Conférence des Ministres ;
- Le programme de travail de la Conférence ;
- Le communiqué final ;
- La Déclaration
- Les allocutions aux cérémonies d'ouverture et de clôture de la réunion des experts;
- Le programme de travail de la réunion des experts ;
- Le rapport de la réunion des experts ;
- Le bilan de la mise en oeuvre du PAN ;
- La liste des participants
- Le Programme d'action concernant la population et le développement durable au Sahel.

**CEREMONIES PROTOCOLAIRES DE
LA CONFERENCE DES MINISTRES
ALLOCUTION**

**DISCOURS D'OUVERTURE DE SON EXCELLENCE,
Mr. TERTUIS ZONGO MINISTRE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES DU BURKINA FASO**

- Excellence, Madame la Vice-Présidente de la République de la GAMBIE, Ministre de la Santé ;
- Excellence, Monsieur le Ministre Coordonnateur du CILSS ;
- Excellences, Mesdames et Messieurs les Ministres Chargés de la Population ;
- Madame, le Secrétaire Exécutif du CILSS ;
- Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement ;
- Mesdames et Messieurs les Représentants des Missions diplomatiques ;
- Mesdames et Messieurs les Représentants des Organisations Internationales et inter-Africaines ;
- Mesdames et Messieurs ;
- Honorables invités.

Je voudrais, avant tout propos, souhaiter tout d'abord la bienvenue à tous nos illustres invités et formuler les vœux que leur séjour sur cette terre accueillante du Burkina Faso soit empreint de ce que la légendaire hospitalité sahélienne a de mieux à offrir.

Qu'il vous plaise ensuite que je vous exprime tout l'honneur et toute la fierté que mon pays ressent d'avoir à abriter une aussi prestigieuse rencontre, seulement un mois après le sommet des Chefs d'Etat du CILSS tenu à Banjul.

**MESDAMES ET MESSIEURS LES MINISTRES :
MESDAMES ET MESSIEURS.**

Après que l'horizon de l'an 2000, si longtemps considéré comme celui de la résolution de nombreux problèmes de développement, de santé, d'éducation, soit déjà une réalité, notre continent et particulièrement notre région sahélienne demeure le lieu où les images les plus tristes de l'arriération sont les choses les mieux partagées.

En effet, c'est bien dans notre région sahélienne où aujourd'hui encore plus de cent (100) enfants sur mille (1000) meurent avant l'âge de leur premier anniversaire faute de soins et d'alimentation ; où pour cent mille (100.000) naissances vivantes près de 900 femmes laissent leur vie ; où environ $\frac{3}{4}$ des populations ne savent ni lire ni écrire ; où le chômage et la délinquance juvénile prennent des proportions inquiétantes ; où enfin la démographie est galopante.

Un tel tableau fort sombre nous interpelle et exige de nous un renouveau de conscience et un sursaut de lucidité pour examiner sereinement le difficile chemin parcouru

en matière de développement et pour mieux tracer les contours de la nouvelle société sahéenne que nous voulons léguer aux générations montantes.

D'ailleurs à ce propos, un penseur contemporain chinois ne disait-il pas déjà en 1976, je cite :

«Nous voulons bâtir une économie forte Eh bien regardons nos peuples. Qui sont-ils ? Ils sont nombreux, ils sont en majorité pauvres, mal nourris, mal logés, sans éducation, malades, réduits au chômage. Voilà notre point de départ. Il ne saurait y en avoir d'autre» Fin de citation.

Nos chefs d'Etat lors de leur historique sommet de Banjul, n'ont pas renié cette vérité en se soumettant à la volonté des sahéennes et sahéens qui, à cette occasion, ont dessiné d'une seule main l'image désirée de leur région au 21 siècle :

Un sahel fédéré démocratique, pacifique, en bonne santé physique et morale, productif et compétitif.

Je voudrais saisir cet instant pour réitérer d'une part, les félicitations du Gouvernement à l'endroit du Secrétariat Exécutif du CILSS d'avoir réussi avec brio la conduite d'une telle réflexion combien complexe et difficile et d'autre part, l'adhésion totale du BURKINA FASO à ce projet de société et sa disponibilité à oeuvre pour qu'elle se réalise pleinement.

**MESDAMES ET MESSIEURS LES MINISTRES,
CHARGES DE LA POPULATION ;
MESDAMES ET MESSIEURS.**

C'est aujourd'hui une donnée, le monde dans lequel notre continent l'Afrique et notre région le Sahel sont désormais invités à évoluer en se complexifiant et en devenant davantage injuste. Il importe donc d'identifier les défis et de préparer l'avenir avec beaucoup plus de vigilance et de perspicacité.

C'est en cela qu'il faut reconnaître une fois de plus le mérite et la clairvoyance des sociétés sahéennes qui au-delà de leur vision «Sahel désiré» ont défini les éléments de stratégie pour y parvenir en mettant au devant de toutes priorités la nécessité d'asseoir le développement du Sahel sur une politique volontariste de promotion des ressources humaines. Pouvait-il en être autrement, car si l'homme est à la fois acteur et fin de toute stratégie de développement, c'est par la satisfaction de ses besoins élémentaires de base qu'il nous faudra désormais apprécier les situations concrètes.

Par conséquent, vous mesurez avec moi le sens et l'importance de cette première Conférence des Ministres du CILSS chargés de la population dont la principale attente est de doter notre région d'un cadre de référence pour l'analyse et la résolution des problèmes prioritaires de population, de santé de la reproduction et de développement durable.

MESDAMES ET MESSIEURS LES MINISTRES,

Il ne fait aucun doute, la réunion des experts qui a précédé notre Conférence, a permis un travail de réflexion profond et de qualité. La pertinence des propositions que renferme le projet de programme en donne la juste mesure. Je voudrais leur en savoir gré

Toutefois, qu'il vous plaise que je m'arrête sur quelques constats que me suggèrent le programme.

Certes, la région sahélienne renferme des spécificités diverses mais partage les mêmes réalités caractérisées par un déficit social, plus accentué chez les femmes, que seul un élan de solidarité permet d'atténuer. Aussi, est-ce accorder trop de privilèges aux femmes que :

- * de renforcer à leurs moyens d'action par une réforme appropriée de nos législations ;
- * d'adopter des mesures visant à leur garantir un meilleur accès au crédit et aux ressources économiques ;
- * de permettre aux femmes d'être maîtresses de leur sexualité cela comme faisant partie intégrante des droits de l'homme.

Ce ne sont pas des privilèges, ce sont des droits et d'ailleurs le philosophe SIEYES n'écrit-il pas, je cite : **«On est pas libre par des privilèges. On est libre par des droits qui appartiennent à tous»** fin de citation.

Par ailleurs, les domaines couverts par le programme d'action et les objectifs arrêtés sont à la hauteur de nos ambitions en matière de promotion des ressources humaines. Pour y parvenir, il nous faudra d'avantage de moyens financiers que l'Etat seul ne sera pas en mesure de dégager. Il faudra impérativement poursuivre le renforcement du partenariat entre l'Etat, le Secteur Privé et les ONG dans tous les domaines notamment dans les secteurs de l'Education et de la santé. Bien évidemment, notre réussite dans la mise en oeuvre de ce programme est aussi conditionnée par la disponibilité de l'ensemble de nos partenaires au développement dont la coordination de leurs interventions incombe au premier chef à nos différents Etats.

MESDAMES ET MESSIEURS LES MINISTRE CHARGES DE LA POPULATION HONORABLES INVITES

Parce que les défis à relever sont nombreux, et que les capacités de nos états restent encore limitées, le Sahel aura encore besoin d'une expression renouvelée de sympathie.

Je lance alors un appel solennel à tous ceux qui observent le cheminement de notre région avec générosité, mais aussi parfois avec inquiétude et découragement, afin qu'ils se convainquent, qu'il n'y a pas de terrain aussi propice pour un élan de développement durable que là où règnent l'optimisme, la persévérance, et la détermination comme c'est le cas de notre région sahélienne.

C'est avec le sentiment d'avoir été compris par delà cette auguste assemblée que je déclare au nom de Son Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef de Gouvernement, ouverte la première Conférence des Ministres du CILSS chargés de la Population.

Je vous remercie.

Projet d'Allocution de son Excellence

Monsieur MUSA S. MBENGA

**Ministre de l'Agriculture de Gambie Ministre Coordonnateur
du CILSS**

Excellence Monsieur le Ministre, de l'Economie et des Finances Représentant le Premier Ministre

Mesdames, Messieurs les Ministres,

Mesdames, Messieurs les Parlementaires,

Madame le Secrétaire Exécutif du CILSS,

Mesdames, Messieurs les représentants des Organisations et Institutions de coopération,

Mesdames, Messieurs les invités,

Il y a à peine un mois s'est tenue à Banjul, la trente deuxième session ordinaire du Conseil des Ministres du CILSS, qui a coïncidé avec le 20ème Anniversaire du Club du Sahel, et a précédé le 12ème Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de notre Organisation commune.

Si des rencontres ministérielles sont devenues habituelles au CILSS, l'événement qui nous réunit aujourd'hui est quant à lui exceptionnel, dans les annales de notre Organisation. C'est en effet, la première fois que les Ministres chargés de la population se réunissent, aux fins de discuter des politiques de population en général, des inter relations entre la population et le développement, en particulier.

Si une telle rencontre placée sous le haut patronage de son Excellence le Président du Faso a pu se tenir, nous le devons à l'engagement et au soutien sans cesse renouvelé du Gouvernement du Burkina Faso, au CILSS.

Aussi c'est pour moi un devoir doublé d'un plaisir que de vous demander Monsieur le Premier Ministre de bien vouloir transmettre à son Excellence, Monsieur Blaise Compaoré, Chef de l'Etat, nos sentiments de profonde gratitude et au peuple Burkinabé, nos remerciements les plus sincères.

**EXCELLENCE, MONSIEUR LE MINISTRE DE ECONOMIE ET FINANCES,
MESDAMES, MESSIEURS LES MINISTRES,
MESDAMES, MESSIEURS,**

Le mandat général du CILSS est comme vous le savez, de "s'investir dans la recherche de la sécurité alimentaire et dans la lutte contre les effets de la sécheresse et la désertification pour un nouvel équilibre écologique".

La mise en oeuvre de ce mandat doit se faire au travers de missions clairement définies, parmi lesquelles "la coordination au niveau sous-régional et régional des études pour lever l'ensemble des contraintes alimentaires, écologiques et démographiques (j'insiste sur ce mot) qui entravent la croissance économique durable."

Les problèmes de population ne sont donc pas pour le CILSS des questions marginales, comme certains ont pu le penser, mais constituent une préoccupation majeure, et leur résolution, est une des missions essentielles assignées à notre Organisation.

En effet, le Sahel, outre les contraintes climatiques et écologiques, connaît une situation démographique caractérisée par un certain nombre de tendances lourdes dont certaines si elles ne sont pas inversées risqueraient d'hypothéquer la réussite de nos politiques de développement.

Avec un taux d'accroissement moyen annuel de 3,1 pour cent, contre 2,8 pour l'ensemble de l'Afrique, l'évolution rapide et importante de la population Sahélienne engendre des besoins en terme d'éducation, de santé, d'emploi, d'environnement, notamment, qu'il est de plus en plus difficile de satisfaire.

La situation a été d'autant plus difficile que les années quatre vingt ont été une période d'ajustement structurel au plan économique, et malgré des efforts importants, l'allocation des ressources budgétaires n'a pas toujours répondu aux attentes et problèmes des secteurs sociaux.

Il s'y ajoute que les effets combinés de la sécheresse et de la détérioration continue des termes de l'échange, ont engendré pour certains de nos pays des taux de croissance économique inférieurs à ceux de la croissance de la population, réduisant ainsi les possibilités de dégager des ressources importantes à consacrer aux secteurs sociaux.

Notre conviction est faite depuis longtemps que le développement durable du Sahel passe, entre autres, par une meilleure prise en compte des questions démographiques, et une adéquation plus poussée entre la croissance économique et la croissance démographique.

Cette conviction qui est aussi celle qui affleure dans les missions de notre Organisation commune, vient d'être confortée par les résultats de la réflexion sur le devenir du Sahel à laquelle tous les acteurs avaient été conviés, dans le cadre de ce qu'il est convenu d'appeler "Sahel 21".

En effet, au terme d'une réflexion qui aura duré 2 ans, l'ensemble des acteurs Sahéliens du développement: les femmes, les jeunes, les opérateurs économiques, les élus locaux, les représentants de l'administration, ont élaboré une "Vision de l'avenir du Sahel par les Sahéliennes et les Sahéliens".

L'un des objectifs majeurs pour réaliser cette vision d'un "Sahel fédéré, démocratique, pacifique, en bonne santé physique et morale, productif et compétitif, dans le respect de ses valeurs" pour reprendre les termes de la Déclaration du Forum des Sociétés Sahéliennes, adoptée à Banjul, le 05 Septembre dernier, est la promotion des ressources humaines.

Le 12ème Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement du CILSS, que la capitale Gambienne a abrité les 11 et 12 Septembre dernier, après avoir retenu dans une large mesure les conclusions de Sahel 21, a engagé les Etats Sahéliens, je cite: " à tenir compte de ces conclusions dans leur politique nationale de développement économique et social, comme dans leurs stratégies de coopération nationale et régionale" fin de citation.

Notre présente Conférence, la première activité de cette envergure intervenant après le 12ème Sommet du CILSS, et l'invite des Chefs d'Etat et de Gouvernement, que je viens de rappeler, constituent donc une opportunité importante.

Elle doit nous permettre, dans le domaine de la population et du développement dont vous avez, Mesdames et Messieurs la lourde charge, de traduire dans les faits, la Déclaration adoptée par nos Chefs d'Etat, relativement à la mise en oeuvre des conclusions de Sahel 21.

Grâce au travail remarquable de nos experts nationaux, nous disposons d'un cadre de référence et d'action, soumis à notre appréciation.

Il s'agit d'un projet de "Programme d'Action en matière de Population et Développement", qui à partir du bilan de l'exécution des recommandations du Programme d'Action de N'Djaména concernant la population et le développement au Sahel, élaboré par la 1ère Conférence sur les Politiques de population au Sahel, tenue dans la capitale Tchadienne, en Décembre 1988, de la Déclaration de Dakar, adoptée par la 2ème Conférence sur les politiques de population, en 1992, et de l'analyse des résultats des différentes Conférences internationales sur la population et le développement, organisées en 1994 à Copenhague et au Caire, et en 1995, à Beijing, fait un diagnostic sans complaisance de la situation sahélienne, et fait des propositions regroupées dans une quinzaine de chapitres.

Les spécificités de la région Sahélienne ont été prises en compte par le projet qui vous est soumis. L'adoption de ce document donnera au CILSS, mais aussi à chacun de nos Etats, les orientations nécessaires à des actions concertées et efficaces.

Je ne doute donc pas que le travail important fait par nos experts que je tiens à féliciter, sera examiné avec la plus grande attention par vous, Mesdames et Messieurs les Ministres.

**EXCELLENCE MONSIEUR LE MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DU FINANCES
REPRESENTANT LE PREMIER MINISTRE, MESDAMES MESSIEURS LES
MINISTRES, MESDAMES MESSIEURS LES REPRESENTANTS DES
ORGANISATIONS ET INSTITUTIONS AMIES DU SAHEL,**

Je voudrai, avant de conclure, réitérer les remerciements du CILSS, à son Excellence le Président du Faso, au Gouvernement et au peuple Burkinabé, pour la sollicitude de tous les instants manifestée à l'endroit de notre Organisation commune.

Vous me permettez aussi de redire à l'ensemble de nos partenaires au développement, qui viennent de célébrer avec nous 20 ans de coopération, nos remerciements les plus sincères. Le Fonds des Nations Unies pour la Population(FNUAP), et l'Agence Américaine pour le Développement International(USAID), ont apporté une importante contribution à l'organisation de nos présentes assises, je voudrai leur renouveler nos sentiments de profonde gratitude.

Je vous remercie de votre aimable attention.

ALLOCUTION DE MR. GARRY MERRIT REPRÉSENTANT DE L'USAID

- MONSIEUR LE MINISTRE, PRESIDENT DE LA CONFERENCE
- MADAME ET MESSIEURS LES PARLEMENTAIRES
- MONSIEUR LE MINISTRE COORDONNATEUR DU CILSS,
- MESDAMES LE MINISTRES DES PAYS DU CILSS,
- MADAME LE SECRETAIRE EXECUTIF DU CILSS,
- MESDAMES ET MESSIEURS LES CHEFS DE DELEGATION,
- EXCELLENCE MEMBRES DU CORPS DIPLOMATIQUE
- MESDAMES ET MESSIEURS LES EXPERTS ET RESPONSABLES,
- NOS CO-PARTENAIRES
- CHERS AMIS,

C'EST UN REEL PLAISIR ET UN GRAND HONNEUR DE REPRESENTER L'USAID A CETTE RENCONTRE, ET D'AVOIR EGALEMENT L'OPPORTUNITE DE TRAVAILLER EN ETROITE COLLABORATION AVEC TANT D'EMINENTS COLLEGUES DE DISCIPLINES ET DE PAYS DIVERS. AU NOM DE TOUTE LA DELEGATION DES ETATS-UNIS, JE VOUDRAIS REMERCIER LE CILSS, LE GOUVERNEMENT DU BURKINA FASO ET TOUT CEUX QUI ONT OEUVRE A LA PREPARATION DE NOS DISCUSSIONS ET TRAVAUX.

LA REUNION TECHNIQUE NOUS A OFFERT UNE EXCELLENTE OPPORTUNITE, MEME BREVE, DE NOUS ACCORDER SUR LES OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS A INCLURE DANS LA DECLARATION DE LA PREMIERE CONFERENCE DES MINISTRES DU CILSS CHARGES DES POLITIQUES DE POPULATION. CETTE CONFERENCE EST UNE OCCASION HISTORIQUE DE RAFFERMIR LES ENGAGEMENT NATIONAUX ET D'OBTENIR UN CONSENSUS SUR LES APPROCHES REGIONALES TRAITANT DES QUESTIONS DE POPULATION ET DE SANTE DE LA REPRODUCTION DANS LE SAHEL.

Cette conférence fait suite à celle de Dakar en 1992 qui avait jeté les jalons de la conférence historique du Caire en 1994. Elle vient donc à un moment opportun pour mesurer les progrès accomplis, et appréhender les obstacles rencontrés. Trois ans après la conférence du Caire, le processus de planification est déjà en cours pour évaluer les progrès atteints. Ce processus comprendra des visites et des évaluations régionales conduites par la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique, et s'achèvera vers le mois de septembre de l'année prochaine. Nos travaux de cette semaine devraient figurer dans les rapports de cette Commission.

Enfin, la rencontre sur du forums sociétés Sahéliennes, le mois dernier à Banjul, a soigneusement préparé le terrain pour nos discussions ici, en soulignant l'importance de l'investissement dans les ressources humaines pour l'avenir de la région.

L'USAID salue les efforts accomplis à ce jour par les pays du Sahel pour la mise en place de politiques et programmes visant à améliorer la santé des populations et à stabiliser la croissance démographique rapide. De plus en plus, ces politiques vont de pair avec celles visant à améliorer la croissance économique, et à protéger l'environnement pour garantir la sécurité alimentaire dans la région.

L'USAID soutient vigoureusement l'approche élargie du Programme d'Action du Caire en matière de développement durable, de responsabilisation des femmes, et de santé de la reproduction. Nous avons l'intime conviction qu'il est extrêmement important de continuer à accorder une haute priorité à la fécondité et à la planification familiale. La régulation de la fécondité est importante non seulement en tant que droit fondamental des couples et individus, mais aussi en tant que volet clé d'une approche globale de stabilisation de la population, tel que le souligne le Programme d'action du Caire. Des stratégies sont donc nécessaires pour continuer à renforcer l'appui, aussi bien à la planification familiale qu'au programme global de santé et de développement durable de chaque pays.

Nous sommes profondément intéressés par les progrès de tous les pays et peuples du Sahel. Au cours des cinq dernières années, l'USAID a été l'un des principaux bailleurs de fonds bilatéraux dans quatre des plus grands pays du Sahel.

De plus, les Etats-Unis d'Amérique apportent des ressources complémentaires au travers des entités multilatérales et régionales telles que le FNUAP, l'IPPF, la Banque Mondiale, et le nouveau Projet Régional pour l'Afrique de l'Ouest basé à Abidjan.

L'USAID désire réitérer ici que le CILSS à travers le CERPOD joue un rôle clé de catalyseur et de facilitateur au niveau sous-régional, et que ce rôle doit continuer en vue d'aider à renforcer les efforts nationaux en matière de population.

Sur la base d'expériences d'autres pays en développement, l'USAID est confiant que des progrès importants peuvent se poursuivre dans le sens des objectifs de population et de développement durable énoncés dans le projet de Programme d'Action de Ouagadougou.

Des pays de traditions culturelles et religieuses diverses, comme le Maroc, la Tunisie, l'Egypte, le Kenya, le Bangladesh, la Bolivie et le Mexique, ont fait des avancées remarquables en augmentant l'utilisation de la planification familiale et en améliorant d'autres mesures de santé de la reproduction et de la survie des enfants. Ceci peut également

se faire au Sahel, à travers des approches testées et économiquement viables. L'amélioration de l'accès et de la qualité des services, selon les politiques de chaque pays est possible ici aussi.

Ces convictions ne doivent cependant pas masquer les réalités actuelles. En effet, jusqu'ici les progrès ont été lents. Les taux de croissance naturelle dans le Sahel restent les plus élevés du monde. Il n'est pas facile de trouver dans les détails des données démographiques beaucoup d'éléments de preuve qu'une transition durable vers un ralentissement de la croissance de la population est en cours. Les aspirations au développement durable des peuples du Sahel dépendent cependant de cet transition.

Nous avons dans la région des expériences de programmes réussis qui montrent ce que l'on pourrait faire à plus grande échelle. Au Sénégal, où près de la moitié de la population vit en zone urbaine, les résultats de l'enquête démographique et de santé (EDSIII) d'Avril 1997, montrent clairement qu'une forte baisse de la fécondité est tout à fait possible. En milieu urbain, les femmes désirent avoir moins de 5 enfants et elles ont déjà adopté des mesures pour maîtriser leur fécondité.

Cette conférence se tient donc à un moment très opportun. Les Chefs d'Etat des pays membres du CILSS viennent de valider la vision du Sahel 21 pour la région. Cette vision exprime les désirs de la société civile sahélienne. Elle décrit clairement la préoccupation des Etats en ce qui concerne les taux élevés de croissance démographique et le dénuement des secteurs de la santé et de l'éducation, soulignant tout particulièrement la condition défavorisée des femmes de la région. La première priorité de 'Sahel 21 ', entérinée par vos Chefs d'Etat, est l'investissement dans le capital humain.

Nous vous exhortons donc à tirer parti du mandat de vos Chefs d'Etat respectifs, et d'approuver le Programme d'Action soumis à votre analyse. L'USAID fait confiance aux experts et responsables des délégations sahéliennes ici présentes, et également au CILSS à travers le CERPOD qui ont élaboré ce document.

Merci de votre bien aimable attention, nous vous félicitons du travail de vos experts et vous souhaitons des bonnes et fructueuses délibérations.

Le sage Roi Sulaymane dont l'histoire est racontée dans la Bible Chrétienne et aussi le Coran, avait trouvé la solution la plus éclairée, lorsque présenté par deux femmes avec un enfant que toutes deux revendiquaient comme le leur. Dans toute sa sagesse, le roi leur a demandé si en coupant l'enfant en deux, elles seraient contentes. La vraie mère effarée s'est révélée en voulant protéger son enfant de ce sort affreux. Comme ce grand sage, votre tâche est maintenant de dégager une décision juste et éclairée.

Message de Monsieur RAJ. T. NAIK. OBE
Président de l'IPPF-Région Afrique

- Monsieur le Président
- Excellences Mesdames et Messieurs les Ministres
- Excellences Mesdames et Messieurs les Représentants des organisations internationales et inter-africaines
- Mesdames et Messieurs les Experts

C'est un réel plaisir pour moi, de prendre la parole au nom de la Fédération Internationale pour la Planification familiale/Région Afrique au cours des travaux de la présente Conférence des Ministres chargés de la population au Sahel.

Mais tout d'abord, permettez-moi de remercier les autorités gouvernementales du Burkina Faso pour lesquelles notre Fédération admire le courage et l'engagement dans les questions de population tant au plan international, régional que national. En effet, notre Fédération est sensible à l'appui que ces Autorités ne cessent d'apporter à notre Représentant au Burkina Faso, c'est-à-dire l'Association Burkinabé pour le Bien Etre Familial (ABBEF), qui est membre de plein droit de notre Fédération. C'est ici l'occasion pour l'IPPF de les remercier solennellement pour tous les efforts consentis qui honorent l'Afrique au sein de la grande famille de l'IPPF : subvention au profit de l'IPPF en 1990 ; décoration de l'IPPF à l'ordre du mérite en 1997 diverses contributions financières et donc de valeurs mobilières et immobilières à l'ABBEF pour ne citer que ceux là car la liste est bien longue.

Notre Fédération est également reconnaissante au Comité Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS) et son Centre d'Etudes et de Recherche sur la population pour le Développement (CERPOD) pour l'invitation qui nous est adressée pour les travaux de la présente conférence de Ouagadougou des Ministres chargés de la population au Sahel.

Permettez que je puisse saluer le dynamisme et le travail de qualité qui se fait au Centre d'Etudes et de Recherche sur la Population et le Développement (CERPOD) les fruits de leurs recherches vont bien au delà des pays du CILSS aussi l'IPPF se réjouit-elle des liens privilégiés qui l'unissent à toutes les Associations de Planning Familial en Afrique.

La Fédération Internationale pour la Planification Familiale surtout sa région Afrique se réjouit de l'heureuse initiative qui démontre une fois de plus, s'il en était encore besoin, que les questions démographiques et de population sont au centre des préoccupations des plans et programmes de développement des gouvernements africains.

Première en matière de planification familiale et de question de santé sexuelle et reproductive dans le monde, l'IPPF a la conviction profonde que la connaissance en matière de planification familiale est un droit humain fondamental et qu'un juste équilibre entre la population mondiale, les ressources naturelles et la productivité est une condition indispensable au bonheur humain, à la prospérité et à la paix dans le monde.

**EXCELLENCES MESDAMES ET MESSIEURS LES MINISTRES
EXCELLENCES MESDAMES ET MESSIEURS LES EXPERTS
MESDAMES ET MESSIEURS**

La Fédération Internationale pour la Planification Familiale (IPPF), comme vous le savez, est la plus grande organisation bénévole mondiale dans le domaine de la Planification Familiale et de la Santé Sexuelle et de la Reproduction.

Elle a pour vocation d'offrir des services de planification familiale et de santé de la reproduction et de promouvoir leur expansion à l'échelle mondiale, mais aussi d'amener le public à encourager des politiques de population, d'environnement et de développement durable.

Constituée en 1952 par huit (8) Associations Nationales de Planification Familiale, la Fédération compte aujourd'hui des membres affiliés dans quelques 150 pays et, entretient des activités dans bien d'autres encore.

Créée en 1971, la Région Afrique de l'IPPF a œuvré depuis lors à une meilleure compréhension et acceptation du concept de planification familiale et s'efforce aujourd'hui de relever les défis du XXI^e siècle et de mettre en place des services appropriés pour répondre à la demande grandissante de la Régulation des Naissances.

La plupart des Gouvernements Africains ont à présent adopté des politiques nationales de population qui mettent l'accent entre autres sur l'avantage de la régulation des naissances et les prestations de service de PF dans les centres de santé.

Cependant, force est de constater que ces efforts restent encore insuffisants.

En effet, selon les enquêtes démographiques et de santé, les besoins en régulation des naissances des populations africaines au Sud du Sahara et des pays du CILSS en particulier, sont loin d'être satisfaits. C'est ainsi que, toujours selon ces enquêtes démographiques et de santé, le désir d'espacement des naissances est exprimé chez 60 à 70% des femmes enquêtées alors même que la prévalence contraceptive ne dépasse guère 15%.

Pourtant selon des enquêtes récentes (MSI n° 265543 nov.94), 35% des décès maternels pourraient être évités chez les femmes appartenant au groupe à haut risque par la seule utilisation d'une méthode de planification familiale.

Beaucoup de femmes ont recours à l'avortement pour empêcher les naissances non souhaitées. Et comme l'avortement est illégal dans la plupart des pays, beaucoup le subissent dans la clandestinité et dans des conditions dangereuses.

On estime 10 à 20 millions les avortements pratiqués chaque année dans l'illégalité et qui entraînent 100 000 à 200 000 morts, des millions de cas d'infection, stérilité totale ou temporaire.

A ces données socio-sanitaires auxquelles il est urgent de faire face, viennent se greffer d'autres facteurs démographiques propres aux pays du Sahel :

- 1) L'avancée irrémédiable du désert menaçant et réduisant d'année en année la superficie des terres cultivables.
- 2) Une pluviométrie capricieuse dont dépendent les cultures pour assurer la survie des populations et du cheptel et qui se traduit par les défis alimentaires quasi permanents.
- 3) Et les sécheresses cycliques.

Tout ceci, se traduisant souvent par des conflits armés entre éleveurs et cultivateurs pour les terres cultivables.

MESDAMES ET MESSIEURS,

Vous comprenez combien nous saluons cette Première Conférence des Ministres du CILSS chargés de la population.

La planification familiale sans aucun doute s'est répandue, mais elle reste quand même limitée pour plusieurs raisons dont :

- 1) Les barrières juridiques, surtout la persistance dans les textes nationaux des dispositions de la Loi Française du 31 Juillet 1920 réprimant la contraception et la propagande anticonceptionnelle. Et c'est pourquoi l'IPPF Région Afrique a organisé en Mars dernier un symposium sur l'Elimination des Barrières juridiques à la Santé Sexuelle et Reproductive. Ce symposium tenu à Cotonou a réuni 157 participants venus du monde entier (Ministres, Présidents de Cours Institutionnelle, Experts en droit etc. Les conclusions des travaux sont éloquentes.
- 2) L'organisation des services de santé reste encore à revoir.
- 3) Les difficultés d'accès aux services de planification familiale des groupes marginalisés et mal desservis comme :
 - * les jeunes et les adolescents
 - * les population des zones rurales
 - * les réfugiés et population déplacées.
- 4) Le statut de la femme.

D'avantages d'efforts doivent être consentis pour :

- * Initier et adopter des textes favorables à un environnement propice à la SS/SR
- * Demander davantage de fonds pour la planification familiale et la santé de la reproduction

- * Oeuvrer pour que les femmes puissent prendre des décisions qui affectent leur propre fécondité. Ceci va de notre intérêt à nous tous si nous voulons véritablement asseoir pour chacun de nos pays, un développement durable.

Nous devons garantir à nos femmes leurs droits en matière de procréation, protéger leur santé et promouvoir leur intégration à tous les niveaux de prise de décision concernant les politiques et programmes qui retentissent sur leurs propres existences.

EXCELLENCE MESDAMES ET MESSIEURS

Je ne saurais terminer mes propos sans vous rappeler que nos peuples attendent de savoir la concrétisation des engagements et résolutions que nous avons pris lors des grandes Conférences Internationales du CAIRE, de BEIJING et de COPENHAGUE.

L'IPPF REGION AFRIQUE S'EST QUANT A ELLE RESOLUMENT ENGAGEE A ŒUVRER AUX COTES DES GOUVERNEMENTS MAIS EN PARTICULIER DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES SANS LESQUELLES IL NOUS SERA ENCORE DIFFICILE D'ATTEINDRE LES POPULATIONS DESHERITES DES ZONES RURALES ET CECI DANS LE NOBLE ET AMBITIEUX OBJECTIF D'ASSURER CONFORMEMENT A NOTRE CHARTE A CHAQUE INDIVIDU LES 12 DROITS QUI SUIVENT :

- LE DROIT A LA VIE
- LE DROIT A LA LIBERTE A LA SECURITE DE LA PERSONNE ;
- LE DROIT A L'EGALITE ET LE DROIT D'ETRE LIBRE DE TOUTES LES FORMES DE DISCRIMINATION;
- LE DROIT AU RESPECT DE LA VIE PRIVEE ;
- LE DROIT A L'INFORMATION ET A L'EDUCATION ;
- LE DROIT DE CHOISIR OU NON DE SE MARIER, DE FONDER ET DE PLANIFIER UNE FAMILLE ;
- LE DROIT DE DECIDER D'AVOIR OU NON DES ENFANTS ET DU MOMENT DE LEUR NAISSANCE;
- LE DROIT AUX SOINS DE SANTE ET A LA PROTECTION DE LA SANTE ;
- LE DROIT DE BENEFICIER DES PROGRES DE LA SCIENCE ;
- LE DROIT A LA LIBERTE DE REUNION ET D'APPARTENANCE POLITIQUE ;
- LE DROIT DE NE SUBIR NI TORTURE NI TRAITEMENTS INHUMAINS DEGRADANTS ;

C'EST FORT CONVAINCU DE LA NECESSITE POUR CHAQUE INDIVIDU DES PAYS DU SAHEL ET DE L'AFRIQUE TOUTE ENTIERE D'ACCEDER A CES DROITS, QUE JE VOUDRAIS UNE FOIS ENCORE REITERER AU GOUVERNEMENT ET AU PEUPLE BURKINABE TOUT ENTIER, A VOUS EXCELLENCES MESSIEURS LES MINISTRES ET A VOS GOUVERNEMENTS ENFIN, A L'AUTORITE SUPERIEURE DU COMITE INTER-ETATS DE LUTTE CONTRE LA SECHERESSE AU SAHEL, TOUTE NOTRE GRATITUDE ET NOS FELICITATIONS POUR CETTE ORGANISATION DE HAUTE QUALITE.

Je vous remercie

**ALLOCUTION DE MR NIANGORAN ESSAN DE LA DIVISION AFRIQUE DU
FNUAP/ NEW YORK**

**EXCELLENCES MESDAMES ET MESSIEURS LES MINISTRES, EXCELLENCES
MESDAMES ET MESSIEURS LES AMBASSADEURS, HONORABLES**

**MADAME LE SECRETAIRE EXECUTIVE DU CILSS, MESSIEURS LES
REPRESENTANTS DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES,**

ET BILATERALES

MESDAMES ET MESSIEURS LES PARTICIPANTS,

C'est pour moi un insigne honneur et un réel plaisir de m'adresser et de prendre part au nom de la Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le Dr. Nafis Sadik, à la tenue de la première Conférence des Ministres chargés de la population des pays membres du CILSS qui s'ouvre aujourd'hui à Ouagadougou. Permettez-moi de remercier les organisateurs de cette rencontre et en particulier le Secrétariat du CILSS et le CERPOD de l'occasion qui nous est offerte de débattre des questions de population, questions vitales pour la sous-région et des réponses collectives qu'il convient d'apporter pour se placer dans une perspective de développement durable.

Ces journées qui s'inscrivent dans le droit file des conférences de Dakar N'Gor, du Caire, de Copenhague, de Beijing, mais aussi de celle qui vient de réunir les chefs d'Etats et les représentants des partenaires au développement à Banjul il y a juste un mois, nous permettront à travers les exposés et discussions programmés de prendre la mesure du défi immense auquel sont confrontés les neuf pays du Sahel pour assurer la satisfaction des besoins sociaux fondamentaux des populations dans un cadre de vie préservé.

Il est aujourd'hui reconnu que les politiques et programmes de population constituent un volet incontournable et assurément un volet essentiel des politiques de développement durable précisément parce qu'ils mettent l'accent sur le développement humain, la promotion du statut et de la condition de la femme et qu'ils participent ainsi de la lutte contre la pauvreté et la marginalisation. Les rencontres et les réflexions de Banjul ont révélé la détermination des populations et des partenaires au développement du Sahel à défier l'adversité afin de construire des bases solides pour le 21ème siècle. Force est toutefois de reconnaître malgré cette détermination et les progrès constatés depuis plus de vingt (20) années de coopération que la situation économique, démographique et sociale des pays sahéliens traverse des moments très difficiles marquées par l'amenuisement des ressources financières et la dégradation de l'environnement, la stagnation voire la régression du niveau de vie des populations.

Au plan démographique la situation est à bien des égards préoccupante malgré, je le répète, les progrès accomplis depuis 20 ans. La mortalité atteint des niveaux exceptionnels avec une estimation de la mortalité infanto-juvénile portée à 230 pour mille pour l'ensemble des pays du CILSS. Par ailleurs, ce que nous savons de l'évolution de la situation socio-sanitaire depuis le début des années 1990 ne permet pas de penser que des gains substantiels dans la lutte contre la mortalité aient été réalisés ces dernières années, d'autant plus que le

fléau du SIDA, si l'on n'y prend garde, viendra apporter son tribut au maintien d'une espérance de vie à la naissance à leurs niveaux actuels, c'est-à-dire inférieurs à 50 ans. Or les niveaux atteints par le monde industrialisé sont aujourd'hui supérieurs à 74 ans tandis que les pays en voie de développement sont à 65 ans et que l'Afrique dans son ensemble atteint 55 ans.

Au plan de la fécondité, la précocité au premier mariage des filles alliée à l'universalité de cette institution, la faible prévalence de la contraception moderne (5%) et les valeurs pronatalistes des sociétés sahéliennes contribuent à faire de celles-ci les plus fécondes au monde. Des taux de natalité supérieurs à 50 pour mille, même aux niveaux présents de mortalité générale, signifient un doublement de la population en 22 ans en raison de la structure par âge d'une population jeune à l'extrême qui garantit la poursuite de la croissance démographique à des taux élevés pendant quelque décennies.

Peut-on considérer l'avenir sous des auspices moins sombres quand les taux de scolarisation dans le primaire qui atteint 67% pour l'ensemble de l'Afrique au début des années 1990 ne sont que de 40% pour les pays du Sahel et que l'analphabétisme des adultes et particulièrement des femmes est quasi général dans le monde rural dont on sait le poids dans ces sociétés?

Le Programme d'action adopté par consensus au Caire guidera, pour les 20 prochaines années, les travaux dans le domaine de la population et du développement. Il est remarquable par son ampleur et sa vision. Il traduit la compréhension, au niveau mondial, du fait que le développement durable est étroitement lié à l'amélioration de la qualité de vie de tous les membres de la famille humaine. Le Programme d'action se propose d'assurer des choix plus larges, une meilleure santé, une meilleure éducation, le renforcement de la famille en tant que cellule de base de la société, l'égalité des femmes avec les hommes et l'équité pour tous. Enfin, il traduit nos préoccupations pour l'avenir, pour le monde que nous allons léguer à nos enfants.

Les solutions aux dilemmes que nous avons relevés plus haut ne sont pas simples et c'est une des vertus de cette réunion que de vous inviter Mesdames et Messieurs à y réfléchir afin, qu'armés de la connaissance des réalités posées par l'équation Population-Développement, nous puissions apporter notre contribution à une prise en charge, nationale et sous-régionale, adéquate de telles questions.

Dans cette dynamique, le FNUAP n'est pas en reste. Nous participons activement depuis plus de vingt ans aux programmes de population des pays du Sahel et au financement du CERPOD. Si beaucoup a été fait, nous admettons volontiers que beaucoup reste à faire.

Les conclusions des exercices Sahel 21 et Coopération 21 vont dans ce sens. Elles mettent toutefois en exergue la nécessité de changer les discours officiels en rendant à l'homme et à la femme leur rôle moteur du Développement, de prendre en considération leurs aspirations et, de créer des cadres dans lesquels leur dynamisme puisse se manifester. Dans cette partition, les questions de population se sont pas sans importance. Bien au contraire, elles sont exprimées comme des préoccupations majeures par les population sahéliennes lorsqu'il s'agit de renforcer la promotion des ressources humaines. Les populations sont conscientes du retard pris en matière de santé, d'éducation et plus généralement de développement de ressources humaines, et ce dernier sera difficile à combler. En effet, même

si les Etats ont lancé des politiques en faveur de l'éducation, de l'alphabétisation des adultes, de la santé de base des femmes ou des jeunes, celles-ci rencontrent des difficultés dans leur mise en oeuvre du fait de leur coût important par rapport à la richesse nationale et du fait de la rapidité de l'accroissement démographique.

Par ailleurs, la croissance démographique et les mutations économiques obligent à repenser les équilibres au sein des politiques d'aménagement du territoire qui dans la plupart des pays ont été négligées.

Le FNUAP ne peut que se féliciter de ces prises de conscience qui sont la marque du niveau de connaissance et de responsabilisation des sociétés sahéniennes vis-à-vis de leur futur.

Les questions qui se posent sont donc de savoir :

- Comment les acteurs sociaux et les gouvernements entendent mettre en oeuvre la résolution de ces préoccupations ?
- Quels types ou formes de collaboration les gouvernements attendent-ils des agences de coopération tant aux niveaux national que régional ?

LES PERSPECTIVES DECENNALES, DE MEME QUE LE PLAN D'ACTION QUI VONT SE DEGAGER DE NOS REFLEXIONS DEVRONT NOUS PROPOSER LES AXES AU TRAVERS DESQUELS VA S'ORGANISER LA COOPERATION DE DEMAIN SUR LES QUESTIONS DE POPULATION AU SAHEL.

Le FNUAP pour sa part réitère ses engagements et sa bonne volonté à aider les gouvernements à mettre en oeuvre les recommandations de la Conférence internationale sur la population et le développement auxquelles ont souscrits l'ensemble des pays du Sahel.

Nous sommes toutefois convaincus qu'aucun développement n'est possible sans une appropriation interne du processus, sans une mobilisation nationale et sous-régionale des ressources humaines et matérielles face aux défis que pose la croissance démographique. Cette rencontre prouve que cela est possible.

Fasse Dieu et les bonnes volontés qu'il en soit ainsi.

Sur ce, je souhaite bon succès à vos travaux et vous remercie de votre attention.

**DISCOURS DE CLOTURE DE SON EXCELLENCE, MONSIEUR
LE MINISTRE DELEGUE AUPRES DU MINISTRE DE
L'ECONOMIE ET DES FINANCES**

- Madame la Vice-Présidente de la République de GAMBIE et Ministre de la Santé ;
- Monsieur le Ministre Coordonnateur du CILSS ;
- Mesdames et Messieurs les Ministres du CILSS Chargés de la Population ;
- Madame, le Secrétaire Exécutif du CILSS ;
- Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement ;
- Excellences Mesdames et Messieurs les Représentants des Missions Diplomatiques ;
- Mesdames et Messieurs les Représentants des Organisations Internationales et inter-Africaines ;
- Mesdames et Messieurs les Experts ;
- Chers Invités.

Le temps semble avoir encore une fois fait preuve de son autorité, et nous voici au terme de deux jours d'intenses mais combien fructueuses discussions sur une question aussi importante que celle liée aux problèmes de population dans le SAHEL.

Deux jours de discussions c'est peut-être peu pour d'aussi graves questions qui conditionnent le devenir de notre région. Mais, les conclusions très pertinentes auxquelles nous sommes parvenus comme l'atteste le communiqué final qui vient d'être délivré indique à dessein la hauteur de vue qui nous a animés tout au long de cette conférence.

En vérité ces résultats positifs tirent leur source dans la conviction qui nous habite désormais depuis Banjul que la région sahélienne pour tendre vers un développement humain durable doit inscrire au centre de l'équation de son développement : La lutte contre la pauvreté et la promotion des ressources humaines.

MESDAMES ET MESSIEURS LES MINISTRES, CHERS INVITES.

Le domaine de la population est un domaine complexe qui met en jeu des valeurs culturelles, il n'est pas toujours aisé de parvenir à un accord sur l'adoption d'une Orientation qui se rapporte à l'homme et à son système de valeurs, aux relations entre l'individu et le groupe, ainsi qu'à la religion et à l'influence qu'elle exerce sur la société. Ces considérations ont été présentes dans les discussions que nous avons engagées et qui ont néanmoins abouti à un consensus sur le programme d'action.

Les programmes de population doivent viser non seulement à accroître le niveau de vie des populations, mais aussi à réduire les inégalités, combattre les discriminations et libérer l'homme de toutes les servitudes afin de le rendre capable et responsable de son mieux être matériel, de son progrès et de son épanouissement moral.

MESDAMES, MESSIEURS LES MINISTRES, CHERS INVITES.

Vous avez mis au point un programme d'action pour les dix prochaines années qui prend comme point de départ les réalités sous régionales et qui trace la voie vers un avenir meilleur. Ce programme énonce des objectifs et des recommandations importants dans les domaines interdépendants que sont la dynamique démographique et la durabilité du développement, la mortalité infantile et maternelle, la santé de la reproduction, l'éducation, les migrations et l'urbanisation.

Le Programme d'action que vous venez d'adopter sera désormais par excellence notre cadre de référence en matière de coopération sous régionale dans le domaine de la population. Mais il ne pourra être donné suite à l'ensemble des recommandations qui y figurent qu'à la seule condition qu'il existe une réelle volonté à mobiliser les ressources financières nécessaires.

En conséquence, nos Gouvernements devront poursuivre leurs efforts pour appuyer la mise en oeuvre des politiques et programmes de population, car leur succès dépendra surtout de l'intérêt que nous mêmes nous leur accorderons.

Toutefois, je ne doute pas que les partenaires qui nous ont toujours accompagnés dans notre combat pour le développement demeureront à nos côtés pour qu'ensemble nous faisons reculer la pauvreté pour un mieux être des sahéliennes et sahéliens.

C'est bien sur cette note d'espoir et tout en souhaitant à tous un bon retour dans vos pays respectifs que je déclare au nom de son Excellence, Monsieur le Premier Ministre, close la Première Conférence des Ministres du CILSS chargés de la Population.

Je vous remercie.

PROGRAMME DE LA CONFERENCE DES MINISTRES

Mercredi 15 / JEUDI 16 Octobre 1997

Accueil des Ministres

Jeudi 16 Octobre 1997

16H00 : Cérémonie d'ouverture

- Allocution du Ministre Coordonnateur du CILSS
- Message de l'IPPF
- Message de l'USAID
- Message du FNUAP
- Allocution d'ouverture du représentant du Gouvernement du Burkina

Faso

SUSPENSION

20H00 Dîner

Vendredi 17 Octobre 1997

- 08H30 - 10H30 :
- Adoption de l'ordre du jour
 - Présentation des rapports des experts
 - Introduction du projet de Programme d'Action par le Secrétaire Exécutif du CILSS
 - Discussion du projet de Programme d'Action
- 10H30 - 10H45 :
- Pause café
- 10H45 - 12H30 :
- Introduction du Projet de Déclaration
 - Discussion du Projet de Déclaration
- 12H30 - 15H00 :
- Déjeuner
- 15H00 - 15H30 :
- Adoption du Projet de Programme d'Action
 - Adoption de la Déclaration
- 15H30 - 16H30 :
- Présentation du Modèle "Population et Qualité de Vie"

- 16H30 - 17H00 : - Pause café
17H00 - 17H45 : - Cérémonie de clôture
- Lecture du Communiqué final
- Lecture de la Déclaration
- Allocution du Ministre Coordonnateur du CILSS
- Allocution du Représentant du Gouvernement du Burkina Faso

Samedi 18 Octobre 1997

- Départ des délégations.

COMMUNIQUE FINAL

La 1ère Conférence des Ministres chargés de la population du Comité Permanent Inter Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS), s'est réunie les 16 et 17 Octobre 1997 à Ouagadougou (Burkina Faso).

Etaient présents:

- Son Excellence **Mme ISATOU NJIE - SAIDY**
Vice Présidente de la République de Gambie et Ministre de la Santé;
- Son Excellence Madame **SENIYA MINT SIDI HAIBA**
Secrétaire d'Etat à la Condition Féminine de la République Islamique de Mauritanie ;
- Son Excellence Mr. **TERTUS ZONGO**
Ministre de l'Economie et des Finances du Burkina Faso;
- Son Excellence Mr. **MUSA S. MBENGA**
Ministre Coordonnateur du CILSS;
- Son Excellence Mr. **WIBGA Pierre Damien**
Ministre Délégué auprès du Ministre de l'Economie et des Finances
- Son Excellence Mr. **ALIOUNE BADARA DIOUF**
Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République du Mali au Burkina Faso, Représentant le Ministre de l'Economie, du Plan et de l'Intégration du Mali
- **Mr. MANUEL PINHEIRO**
Représentant le Ministre de la Coordination Economique de la République du Cap Vert;
- **Mr. IBRAHIMA DIEME**
Représentant le Ministre de l'Economie, des Finances et du Plan de la République de Guinée Bissau;
- **Mr. KORAOU SAIDOU**
Représentant le Ministre du Développement Social, de la Population, de la Promotion de la Femme, et de la Protection de l'Enfance, de la République du Niger;
- **Mr. ABDOULAYE FALL**
Représentant le Ministre de l'Economie, des Finances et du Plan de la République du Sénégal ;

- **Mr. HAMID AMAD**
Représentant le Ministre de l'Economie, des Finances, du Plan et de l'Aménagement du Territoire de la République du Tchad.

Madame CISSE MARIAM KAIDAMA SIDIBE Secrétaire Exécutif du CILSS a pris part aux travaux, ainsi que les Directeurs Généraux de l'Institut du Sahel et du Centre AGHRYMET.

Le Ministre Délégué auprès du Ministre de l'Economie et des Finances du Burkina Faso a participé aux travaux de la journée du 17 Octobre, qu'il a co-présidés.

Les représentants des Organisations et Institutions suivantes ont assisté aux travaux en qualité d'observateurs:

- le Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP) ;
- l'Agence Américaine pour le Développement International(USAID);
- le Secrétariat du Club du Sahel;
- la Fédération Internationale pour la Planification Familiale(IPPF-Région Afrique);
- le Centre d'Etudes de la Famille Africaine (CEFA);
- The Futures Group International de Washington;

La cérémonie d'ouverture a été présidée par son Monsieur TERTIUS ZONGO, Ministre de l'Economie et des Finances, au nom de son Excellence Monsieur le Premier Ministre du Burkina Faso.

Dans son discours d'ouverture, Mr le Ministre de l'Economie et des Finances, après avoir mis un accent particulier sur l'importance des questions de population au Sahel, a invité à plus d'optimisme, car il n'y a pas de terrain aussi propice pour un élan de développement durable que là où règnent l'optimisme, la persévérance et la détermination, comme c'est le cas de notre région sahélienne.

Auparavant, dans son allocution de bienvenue, Mr MUSA MBENGA Ministre Coordonnateur du CILSS a rappelé les conclusions des réflexions menées dans le cadre de Sahel 21, et l'invitation qui avait été faite par les Chefs d'Etat et de Gouvernement lors de leur 12ème Session tenue les 11 et 12 Septembre 1997 à Banjul(Gambie), à prendre en compte dans les politiques et stratégies de développement, les conclusions du Forum des Sociétés Sahéliennes.

Les représentants de l'IPPF, de l'US AID et du FNUAP, ont délivré des messages de leur Organisation à l'occasion de cette cérémonie d'ouverture.

Après avoir adopté son ordre du jour, la Conférence a pris connaissance du Rapport de la réunion des experts, présenté par le Président de la dite réunion, et écouté une introduction du Secrétaire Exécutif du CILSS portant respectivement sur le projet de Programme d'Action concernant la Population et le Développement Humain Durable au Sahel, et le projet de Déclaration.

Les ministres ont procédé à des échanges fructueux sur les dits documents qu'ils ont adoptés.

Il ressort des discussions que le Projet de Programme d'Action proposé, constitue un cadre approprié de résolution des problèmes de population et développement, dans le respect de la spécificité de chaque pays Sahélien, et un instrument important de coopération sous régionale.

La déclaration constitue un engagement des Etats à traduire dans les faits le contenu du programme d'action.

La 1^{ère} Conférence des Ministres du CILSS chargés de la population recommande au CILSS d'organiser périodiquement une rencontre au niveau ministériel sur les politiques de population.

La Conférence a adopté des motions de remerciements à l'endroit de son Excellence Blaise Compaoré Président du Faso, du Gouvernement et du peuple du Burkina Faso, à l'endroit des partenaires au développement, et une motion de félicitation adressée au Secrétariat Exécutif du CILSS.

Fait à Ouagadougou, le 17 Octobre 1997
la Conférence.

PREMIERE CONFERENCE DES MINISTRES DU CILSS CHARGES DE LA POPULATION

=====

DECLARATION

Nous Ministres chargés des questions de population des pays membres du Comité Permanent Inter-Etats de Lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS), réunis à Ouagadougou (Burkina Faso), les 16 et 17 octobre 1997 ;

Considérant les conclusions du Forum des Sociétés sahéliennes tenu les 4 et 5 septembre 1997 à Banjul (The Gambia) ;

Considérant la Déclaration de Banjul par laquelle les chefs d'Etat et de Gouvernement des pays membres du CILSS demandent au CILSS de rechercher les voies et moyens d'une mise en oeuvre effective des recommandations de la Déclaration du Forum des sociétés sahéliennes ;

Considérant le Plan d'action de N'Djaména sur la Population et le Développement au Sahel et la Déclaration de Dakar Ngor sur la Population, la Famille et le Développement durable qui stipulent la nécessité d'harmoniser les actions à entreprendre, dans le domaine de la Population et du Développement humain aussi bien au niveau national que de la sous-région ;

Considérant les Programmes d'Action issus des conférences internationales du Caire (1994), de Copenhague (1995), de Beijing (1995) et de Rome (1996) ;

Notant avec satisfaction les efforts accomplis dans la prise en compte des facteurs démographiques dans les politiques et programmes de développement aux niveaux national et sous-régional ;

Convaincus de la nécessité de disposer, pour la prochaine décennie, d'un cadre de référence définissant pour la sous-région sahélienne, des objectifs et stratégies spécifiques en matière de population et de développement humain durable.

ADOPTIONS

Le Programme d'Action concernant la Population et le Développement durable au Sahel issu de la réunion des Experts tenue à Ouagadougou les 13, 14 et 15 octobre 1997.

NOUS ENGAGEONS

à prendre des dispositions pour la mise en oeuvre en partenariat avec la Société civile, du Programme d'Action concernant la population et le Développement durable, axée prioritairement entre autres sur :

1. l'amélioration de l'état général de santé des populations et de la santé de la reproduction ;
2. l'amélioration du niveau de scolarisation de tous les enfants, des filles en particuliers et de celui de l'alphabétisation des adultes, des femmes notamment ;
3. le développement et/ou le renforcement des compétences nationales et sous-régionales en matière de recherche sur Population/Développement notamment les recherches opérationnelles en IEC/Population, Population/Environnement et, en matière d'élaboration, de mise en oeuvre, de suivi et d'évaluation de politiques et programmes de population, en accordant une attention particulière à l'approche Genre ;

REAFFIRMONS

L'engagement des Etats membres à faire du CERPOD l'agence d'exécution privilégiée pour tous les projets nationaux relevant de son domaine d'intervention tout en donnant la priorité à l'exécution nationale ;

DEMANDONS

- au CILSS, à travers le CERPOD, de coordonner et de faciliter la mise en oeuvre du Programme d'Action concernant la population et le développement durable au Sahel ;
- aux organisations internationales et institutions partenaires au développement, de poursuivre et de renforcer leur coopération technique et financière avec les Etats, le CILSS et les ONG dans le cadre de l'élaboration et la mise en oeuvre des programmes de population.

OUAGADOUGOU LE 17 OCTOBRE 1997

LA CONFERENCE

REUNION DES EXPERTS CEREMONIES PROTOCOLAIRES

Allocution de Madame CISSE Mariam K. SIDIBE

Secrétaire Exécutif du CILSS à l'ouverture de la réunion des Experts

Monsieur le Ministre, Représentant le Gouvernement du Burkina Faso,

Mesdames, Messieurs les Parlementaires,

Mesdames, Messieurs le représentants des Organisations internationales et des Institutions de Coopération,

Mesdames, Messieurs les invités,

Chers participants,

Après N'Djaména, en 1988, et Dakar, en 1992, nous voici à nouveau réunis à Ouagadougou, capitale du Burkina Faso, pour partager dans le domaine de la population et du développement, nos réflexions et scruter ensemble l'avenir de notre sous-région.

Mesdames et Messieurs, permettez-moi d'abord de vous souhaiter la bienvenue dans cette belle ville de Ouagadougou qui abrite le siège de notre organisation commune, le CILSS.

La tenue des présentes assises m'offre l'opportunité de remercier les autorités du Burkina Faso pour le soutien multiforme à notre organisation commune.

Je voudrais témoigner ici de l'engagement personnel et de l'intérêt particulier dont Monsieur le Ministre de l'Economie, des Finances et Plan a fait preuve depuis le début de la préparation de ces assises. Son appui aura été décisif.

A N'Djaména, avec l'adoption du Programme d'Action sur la population et le développement au Sahel, plus connu sous le nom de Programme d'Action de N'Djeména (P.A.N), nous avons défini un cadre de référence pour l'élaboration et la mise en oeuvre des politiques et programmes de population, qui tiennent compte des spécificités de notre sous-région.

La rencontre de Dakar préparatoire à la Conférence régionale Africaine de Décembre 1992, et à la Conférence Internationale sur la population et le Développement, du Caire, de Septembre 1994, nous avait permis, d'actualiser le P.A.N, par la prise en compte de domaine comme l'Environnement, le Sida, et la Coopération sous-régionale en matière de population et développement, d'une part, et d'aider à l'harmonisation des positions des Etats Sahéliens par rapport aux grandes Conférences sur la Population et le Développement, d'autre part.

Le chemin parcouru depuis N'Djaména a été certes jalonné de difficultés, mais il a été aussi marqué par des réussites incontestables.

En effet, si en 1988, le Sénégal était le seul pays membre du CILSS à avoir adopté une Déclaration de politique de population, au moment où s'ouvre notre rencontre, sept (7) autres pays ont adopté des politiques en matière de population, soit 8 des 9 pays que compte notre Organisation.

Le CILSS a soutenu et appuyé tous les pays tout au long du processus à travers le Centre d'Etudes et de Recherche sur la Population pour le Développement (CERPOD) de l'Institut du Sahel, devenu le "Programme Majeur Population et Développement", un des six Programmes Majeurs du CILSS.

L'adoption de politiques de population a été suivie de l'élaboration de programmes de mise en oeuvre.

Le seul pays sahélien à n'avoir pas encore adopté de politique de population bénéficie présentement de toute l'attention de notre Organisation qui ne ménagera aucun effort pour l'aider à disposer de cet instrument indispensable pour tout développement durable.

A ce titre, une des missions essentielles du CILSS, est de lever les contraintes démographiques au développement des pays du Sahel, mission d'autant plus urgente que les indicateurs socio-démographiques du Sahel sont particulièrement préoccupants :

- * Sur 1000 enfants Sahéliens qui naissent, 111 ne fêteront pas leur premier anniversaire ; à l'échelle de l'Afrique la moyenne est de 90 décès pour 1000 naissances, elle est de 62 et 44 respectivement, pour l'Asie et l'Amérique Latine,
- * La mortalité des moins de 5 ans demeure encore élevée, puisqu'elle était de 134 pour 1000 en 1995.
- * La scolarisation reste faible avec un taux moyen d'inscription à l'école élémentaire de 40 pour cent pour l'ensemble des pays du CILSS, et un taux d'analphabétisme supérieur à 60 pour cent.

La réduction de ces indicateurs constitue un véritable défi, pour chaque pays Sahélien. Cependant, le combat est global, puisque seul l'ancrage des pays Sahéliens dans le développement durable, pourra permettre d'inverser les tendances socio-démographiques négatives, et de faire du Sahel cet espace productif et compétitif comme l'ont souhaité les Sahéliens.

**MONSIEUR LE MINISTRE,
MESDAMES, MESSIEURS,**

Cette 3^{ème} réunion des experts Sahéliens consacrée aux politiques de population en général, à une meilleure prise en compte des questions démographiques dans les politiques et stratégies de développement, en particulier, intervient dans un contexte spécifique :

- la réflexion sur le devenir du Sahel, plus communément appelé "Sahel 21", engagée depuis 1995, avec toutes les forces vives de la sous-région (femmes, jeunes, opérateurs économiques, élus locaux, et représentants des Institutions

publiques) a débouché sur une vision des ambitions et priorités communes partagées par l'ensemble des sahéliens.

Le "Sahel fédéré, démocratique, pacifique, en bonne santé physique et morale, productif et compétitif, dans le respect de ses valeurs que nous voulons construire sera l'oeuvre des sahéliennes et des sahéliens". C'est pourquoi "la population doit être considérée comme la première des ressources, et que son potentiel soit amélioré et démultiplié, par le renforcement des compétences et la promotion des ressources humaines à tous les niveaux" dans le respect de ces valeurs essentielles notamment l'attachement à la famille, à la communauté ; le respect et l'assistance aux parents et grands parents...

Il est donc indispensable en plus de la promotion des ressources humaines, de renforcer les capacités des institutions à tous les niveaux, de développer une agriculture productive et durable grâce à une bonne gestion et une maîtrise croissante des ressources naturelles, en particulier l'eau et les sols.

- le 12^{ème} Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement qui s'est réuni les 11 et 12 Septembre 1997 à Banjul (Gambie), après avoir pris acte des conclusions de cette réflexion, a engagé les Etats Sahéliens à en tenir compte dans les politiques nationales de développement économique et social, comme dans les stratégies de coopération nationale et régionale.

L'opérationnalisation de la vision et des priorités mises à jour à travers Sahel 21, devra se faire au travers de plans et programmes d'action sectoriels, avec la participation de tous les acteurs impliqués dans le combat pour un Sahel "productif et compétitif".

Nos présentes assises s'inscrivent donc dans la perspective de la mise en oeuvre de la vision que les Sahéliennes et les Sahéliens ont exprimée à l'occasion de cet exercice.

Le projet de Programme d'Action concernant la population et le développement durable au Sahel qui sera la trame de vos travaux, est un cadre global de référence qui traduit dans les faits la déclaration du sommet de Banjul qui recommande aux Sahéliens et à leur organisation régionale le CILSS de traduire à travers les programmes les conclusions de Sahel 21.

Il intègre après relecture, dans une perspective Sahélienne, les recommandations issues des différentes conférences sur la population et le développement, tenues depuis 1992, en particulier :

- La Conférence régionale Africaine sur la population, la famille et le développement durable, de Dakar ;
- Le Sommet Mondial sur le Développement Social, de Copenhague ;
- La Conférence Internationale sur la population et le développement, du Caire ;
- La Conférence Internationale sur les femmes à Beijing.

Aussi, les différents chapitres du projet de programme d'action qui vont des "politiques de population" aux mécanismes de "suivi, d'évaluation et de coordination du programme d'action", en passant par "la santé en matière de reproduction...", "le partenariat entre le secteur public, le secteur privé et les organisations non gouvernementales", contiennent chacun, des recommandations nourries par un diagnostic de la situation Sahélienne.

**HONORABLES INVITES,
MESDAMES, MESSIEURS,**

En associant aux présents travaux nos partenaires au développement, le CILSS souhaite élargir et renforcer la coopération en matière de population et développement. La Table-Ronde, qui aura lieu durant ces assises, devrait nous permettre au delà des échanges fructueux, de donner un contenu concret au "Contrat de Génération" dont nous venons de discuter à l'occasion des assises du CILSS à Banjul.

Je voudrai aussi saluer très chaleureusement la présence d'Institutions qui entretiennent avec le CILSS en général, avec le CERPOD en particulier, des relations de coopération et de collaboration scientifiques et techniques, dont l'amélioration et le développement continus constituent pour nous un objectif majeur.

En effet, le renforcement de la collaboration avec ces Institutions dont certaines nous ont fait l'amitié de participer à nos travaux, permettra d'améliorer la qualité de l'appui aux institutions nationales travaillant dans le domaine de la population.

Permettez-moi de renouveler nos remerciements les plus sincères à l'ensemble de nos partenaires au développement, et tout particulièrement au Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP), et à l'Agence Américaine pour le Développement International (USAID), dont les soutiens ont grandement contribué à l'organisation et à la tenue de ces assises de Ouagadougou.

Au Gouvernement du Burkina Faso dont l'aimable invitation a permis à notre rencontre de se dérouler ici, au peuple Burkinabé dont l'hospitalité légendaire est une invite à toujours revenir, je voudrais renouveler notre profonde gratitude.

**MESDAMES, MESSIEURS LES EXPERTS SAHELIENS
CHERS AMIS ET PARTENAIRES DU SAHEL,**

Je voudrai en terminant mon propos, vous redire tout l'espoir que le CILSS place en cette réunion et vous assurer que vos conclusions qui seront examinées par les Ministres chargé de la population, seront portées à la connaissance des plus hautes Autorités de notre Organisation.

Je sais que vous mesurez le poids des attentes et l'obligation qui vous est faite de sortir de vos travaux avec un cadre de référence qui constitue pour notre sous-région, une véritable avancée sur le chemin de la résolution des problèmes de population.

Je vous remercie de votre aimable attention.

**DISCOURS DU SECRETAIRE GENERAL REPRESENTANT
LE MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES A
L'OUVERTURE DE LA REUNION DES EXPERTS**

- Madame le Secrétaire Exécutif du Comité Inter-Etats de lutte contre la Sécheresse dans le Sahel
- Mesdames, Messieurs les Parlementaires ;
- Mesdames, Messieurs les Représentants des Organisations internationales et Inter-Africaines
- Monsieur le Directeur Général de l'Institut du SAHEL ;
- Mesdames et Messieurs les Délégués des pays du CILSS ;
- Honorables invités ;
- Mesdames et Messieurs

Qu'il me soit permis en cet instant solennel, au nom du Ministère de l'Economie et des Finances (M.E.F), de souhaiter la bienvenue à tous les délégués des pays amis et frères du CILSS.

Le Burkina Faso est fier d'abriter cette importante réunion des experts préparatoire à la Conférence des Ministres du CILSS chargés de la population et je voudrai ici donner l'assurance, que sur instruction des plus hautes autorités de ce pays, tout sera mise en oeuvre afin de rendre votre séjour aussi fructueux que paisible.

Connaissant la simplicité légendaire du Sahélien et son esprit de modestie, je suis certain que vous ne tiendrez guère rigueur des imperfections d'ordre organisationnel que vous rencontrerez au cours de votre séjour ici à Ouagadougou, chez vous.

**HONORABLES INVITÉS,
MESDAMES ET MESSIEURS LES EXPERTS,**

L'Humanité va bientôt atteindre le cap mythique de l'an 2000.

Face aux multiples défis à relever par nos jeunes Etats, la coopération sous-régionale s'impose aujourd'hui comme une exigence pour répondre aux aspirations légitimes de nos populations.

Notre espace sahélien, dans cette perspective se doit de s'organiser en se dotant d'instruments de coopération sous-régionale adaptés à nos réalités sahéliennes.

Il convient de rappeler dans cet ordre d'idée, l'importance des politiques de population en tant qu'outils précieux au service des politiques de développement. Depuis la Conférence de Bucarest en 1974, le principe de l'interdépendance entre population et développement a été reconnu et réaffirmé à maintes reprises.

C'est dans cette perspective que l'espace sahélien sous l'instigation du Centre d'Etudes et de Recherche sur la Population (CERPOD) et du Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP) a très vite compris l'intérêt et le bien-fondé des politiques de population mettant l'homme au cœur des préoccupations du développement. Dès 1989, nous adoptons le Programme d'Action de N'Djaména, qui a tracé les grandes orientations sahéliennes en matière de population et de développement, fournissant ainsi la toile de fond et la référence pour l'élaboration de politiques nationales de population contextuelles car adaptées aux spécificités de chacun de nos Etats.

Nous pouvons donc légitimement tirer fierté des résultats atteints jusqu'ici, qui témoignent non seulement de l'importance que nous accordons aux politiques de population, mais aussi de la volonté clairement manifestée de traiter les questions de population d'une manière très attentive, en tant qu'elles influencent toutes les autres dimensions du développement.

Toutefois, l'évolution des idées en matière de population et développement, les modifications apportées dans les différents paradigmes par la communauté scientifique mondiale suite à l'apparition d'enjeux et de perspectives nouvelles au niveau international, commandent une remise en question constante de ces instruments de coopération pour en faire des outils d'action toujours plus pertinents et plus efficaces.

Ainsi, le Plan d'action de la Conférence internationale sur la Population et le Développement, les résolutions du Sommet Mondial sur le Développement Social et la Plateforme de Beijing constituent des sources virtuelles d'enrichissement de nos cadres d'orientation. Le développement humain durable que nous voulons bâtir au Sahel est tributaire dans une large mesure de la maîtrise des questions de population et de leur prise en compte effective dans nos stratégies de développement.

MESDAMES ET MESSIEURS LES DELEGUES.

L'heure est donc venue de définir pour les deux prochaines décennies des objectifs et des stratégies contextuels, inspirés des perspectives nouvelles dégagées aux différents sommets mondiaux sur les questions de population, afin d'apporter un nouveau souffle dans la mise en oeuvre de nos politiques de population.

C'est à cette noble tâche que vous serez conviés. L'enjeu est important, car il s'agit de mesurer le chemin parcouru depuis N'Djaména et de dégager des orientations d'ici l'an 2015 dans le domaine du développement humain durable.

Je ne doute pas de l'ardeur avec laquelle vous vous attellerez à cette tâche et de la perspicacité avec laquelle vous approfondirez les différentes questions.

Je ne voudrais pas terminer mon propos, sans remercier tous les partenaires du Sahel, qui nous ont accompagné dans nos efforts de résolution des questions de population.

Mes remerciements vont en particulier au FNUAP, à L'USAID, à la Banque Mondiale qui ont appuyé techniquement et financièrement nos Etats tant dans l'élaboration et la définition des stratégies et dans leur opérationnalisation sur le terrain, au sein de nos communautés à la base.

Mes remerciements s'adressent également à l'Institut International pour la Planification Familiale dont le soutien aux Associations Non Gouvernementales mérite d'être salué.

En souhaitant pleins succès à vos travaux, et au nom du Ministre de l'Economie et des Finances, je déclare ouverte la réunion des experts préparation à la Conférence des Ministres du CILSS chargés de la Population.

Je vous remercie.
Dieudonné O. BADINI

**DISCOURS DU SECRETAIRE GENERAL DU MINISTRE DE
L'ECONOMIE ET DES FINANCES A LA CLOTURE
DE LA REUNION DES EXPERTS DU CILSS**

- Madame le Secrétaire Exécutif du CILSS,
- Mesdames et Messieurs les Parlementaires,
- Monsieur le Directeur Général de l'Institut du Sahel,
- Mesdames et Messieurs les Représentants des Organisations Internationales et Interafricaines
- Mesdames et Messieurs les Chefs de Délégation,
- Chers experts,

Comme vous le savez, la mission sociale de l'expert c'est d'analyser avec rigueur toute question relevant de son domaine de compétence et d'apporter ainsi tout l'éclairage nécessaire afin de permettre une prise de décision conséquente.

C'est à cet exercice que vous avez été conviés ici à Ouagadougou, trois jours durant, sur le thème des questions de population, qui faut-il le rappeler, sont des questions de développement à part entière.

Ainsi, tout en partageant les expériences nationales respectives, vous avez discuté et examiné en profondeur le Programme d'action en matière de Population et de Développement humain durable au Sahel, afin d'en faire non seulement un instrument précieux de coopération sous-régionale, mais également une référence pour l'élaboration ou la révision de politiques de population adaptées au contexte de chacun de nos Etats.

Vous avez également adopté une déclaration relative à une meilleure prise en compte des questions de population dans les stratégies et programmes de développement aux niveaux national et régional, qui sera soumise à l'approbation de nos Ministres.

Ce projet de déclaration qui prend appui sur les conclusions du Forum des Sociétés Sahéliennes tenu les 4 et 5 Septembre 1997 à Banjul, marque notre volonté commune de lever les contraintes démographiques qui pèsent sur le développement du Sahel.

Le sérieux dont vous avez fait preuve dans l'examen des différentes questions a été à la hauteur de l'espoir que nous mettons dans le futur pour la résolution idoine des questions de population. A cet égard, Ouagadougou constitue une étape importante dans la réalisation de la vision tracée par les Sahéliennes et Sahéliens en matière de développement.

Cette réunion a été aussi le cadre d'un échange direct et fructueux entre techniciens, représentants d'ONG et partenaires au développement du Sahel. Ces échanges ont permis aux uns et aux autres de s'imprégner davantage du mandat de nos partenaires, ainsi que de leurs procédures d'intervention.

MESSIEURS LES EXPERTS,

L'heure n'est pas encore au bilan, mais permettez-moi de vous adresser mes plus vives félicitations pour la qualité du travail abattu. Le communiqué final qui a sanctionné vos travaux l'atteste assez largement. Ce succès, nous le devons en partie au CERPOD, qui a réussi un énorme travail de synthèse permettant la mise à la disposition des experts, de documents de base de qualité.

Mes remerciements s'adressent plus particulièrement au FNUAP, à l'Agence Américaine pour le développement et à l'Institut International pour la Planification familiale pour leur disponibilité à soutenir nos efforts dans la formulation et la mise en oeuvre des Politiques de Population.

En vous souhaitant bon retour dans vos pays respectifs, je déclare close la réunion des experts, préparatoire à la Conférence des Ministres du CILSS chargés de la population.

Je vous remercie.

RAPPORT GENERAL DE LA REUNION DES EXPERTS

1. La réunion des experts préparatoire à la première Conférence des Ministres des Etats du CILSS chargés de la population s'est tenue à Ouagadougou (Burkina Faso), du 13 au 15 octobre 1997.
2. Cette réunion des experts qui est la troisième du genre après celles de N'Djaména (1988) et Dakar (1992) a vu la participation de tous les neuf Etats du CILSS. Chaque Etat s'est fait représenter par une importante délégation d'experts et de représentants d'ONG. La délégation de certains Etats comprenait également un parlementaire. Des représentants du FNUAP, de l'USAID, du Futures GROUP, international de l'IPPF, du CEFA ont participé aux travaux.

OUVERTURE DES TRAVAUX

3. La cérémonie d'ouverture de la réunion était présidée par Monsieur Dieudonné BADINI, Secrétaire Général du Ministre de l'Economie et des Finances. L'allocution d'ouverture a été précédée par l'intervention du Secrétaire Exécutif du CILSS.
4. Madame le Secrétaire Exécutif du CILSS a rappelé dans son allocution que les présentes assises s'inscrivent dans la perspective de la mise en oeuvre de la vision que les sahéliennes et les sahéliens ont exprimée à l'occasion de l'exercice « Sahel 21 ». A cet effet elle a insisté sur la nécessité de renforcer la collaboration avec les partenaires au développement en vue de permettre l'amélioration de la qualité de l'appui aux institutions nationales travaillant dans le domaine de la population.
5. Dans son allocution d'ouverture, le Secrétaire Général du Ministère de l'Economie et des Finances a insisté sur la nécessité pour l'espace sahélien de se doter d'instruments de coopération sous-régionale adaptés à nos réalités sahéliennes pour faire face aux multiples défis à relever par nos jeunes Etats. Faisant le point sur les efforts accomplis depuis la conférence de N'Djaména, il s'est félicité de la volonté clairement manifestée par nos Etats pour traiter d'une manière attentive les questions de populations et du rôle joué par le CERPOD dans ce cadre.

ELECTION DU BUREAU

6. Après la cérémonie d'ouverture, la réunion a élu son bureau. Il est ainsi composé :
 - Président : Burkina Faso
 - 4 Vice Présidents : Niger, Tchad, Mali, Gambie
 - Rapporteur Général : Sénégal
 - 3 Rapports Adjointes : Mauritanie, Guinée-Bissau, Cap-Vert.

Adoption de l'ordre du jour

7. Après élection du bureau, la réunion a examiné et adopté l'ordre du jour et le règlement intérieur de la conférence.

Programme de travail

8. Après la présentation des objectifs et résultats attendus de la réunion, celle-ci devait examiner les documents portant sur les politiques et programmes de population au Sahel : Bilan et perspectives, le projet de programme d'action et le projet de déclaration.

La réunion a également organisé une table ronde avec les partenaires au développement.

COMPTE RENDU DES TRAVAUX

9. Le Directeur du CERPOD a rappelé les objectifs et les résultats attendus de la réunion. Il a indiqué que la conférence ministérielle devait permettre aux décideurs d'examiner les voies et moyens les plus efficaces pour tenir compte dans les politiques et programmes nationaux des recommandations issues des conférences sur la population. A cette fin, la conférence doit viser les objectifs suivants :
 - Doter la région sahélienne d'un cadre de référence spécifique pour l'analyse et la résolution des problèmes de population et développement
 - Promouvoir une meilleure prise en compte des problèmes de population dans les stratégies de développement au niveau national et sous-régional.

A cette fin, la réunion des experts doit examiner un programme d'action avec un horizon de 10 ans et une Déclaration qui seront soumis à la Conférence des Ministres.

10. Le CERPOD a présenté le document portant sur les politiques et programmes de population au Sahel : bilan et perspectives. Ce document constitue un résumé des efforts accomplis par les Etats membres du CILSS en matière de formulation et de mise en oeuvre des politiques de population depuis la tenue à Dakar, en 1992, de la deuxième conférence sur les politiques de population au Sahel. Le présentateur a indiqué que le document a été élaboré sur la base des rapports nationaux mais également à partir des investigations menées par les experts du CERPOD, au cours des missions d'appui techniques effectuées dans les Etats.
11. Il a indiqué qu'actuellement huit pays sahéliens sur neuf sont dotés de politiques explicites de population. Et le seul pays qui n'en dispose pas envisage d'élaborer dans les meilleurs délais une politique explicite de population.

Le présentateur a noté que ces politiques de population ont fait l'objet d'une opérationnalisation, sous des appellations diverses au niveau de tous les pays, à travers des plans et programmes d'investissement et avec la mise en place de cadre institutionnel de mise en oeuvre de ces politiques et programmes.

12. Il a constaté que dans certains pays des cadres institutionnels décentralisés ont été mis en place. Par ailleurs, des activités POST-CIPD et POST-BEIJING ont été réalisées dans tous les pays et des plans d'actions et des stratégies d'intervention en faveur des femmes élaborés.
13. Cependant, tous les pays restent confrontés à des problèmes de suivi, d'évaluation et de coordination de leur programme de population. Les pays ont, en outre, exprimé des besoins en matière d'étude de recherche et d'assistance technique. Pour toutes ces questions, le CERPOD apportera un appui conséquent en vue de leur résolution.
14. Le CERPOD a également fait une présentation générale du projet de Programme d'action. Ce projet est conçu comme un document d'orientation générale à l'horizon de dix (10) ans, qui s'appuie sur les acquis du Programme d'action de N'Djaména concernant la population et le développement, les orientations issues de la Conférence du Caire et de Beijing et enfin sur les perspectives que les Etats Sahéliens se fixent en la matière. Il comporte : un préambule, des principes généraux, un contexte général et aborde un certain nombre de thème parmi lesquels :
 - Population, pauvreté et développement durable
 - Dynamique démographique et durabilité du développement
 - Genre, population et développement
 - Santé de la reproduction, planification familiale, santé sexuelle
 - Information, éducation et communication en matière de population
 - Migration, urbanisation et développement
 - Population et sécurité alimentaire
 - Coopération sous-régionale en matière de population et développement
 - Suivi, évaluation et coordination de la mise en oeuvre du programme.

Pour chacun de ces thèmes le document indique les objectifs définis et les mesures à prendre pour les réaliser.

15. L'examen du projet de programme d'action a été l'occasion pour les représentants des différents Etats d'exposer les grandes lignes des rapports nationaux. Ils ont enrichi par leur contribution le projet de document, notamment en mettant à la disposition du Secrétariat des informations récentes sur leur pays pour mettre à jour les données contenues dans le document.

Les pays ont également retenu :

- la nécessité de fixer des objectifs quantitatifs réalistes, qui tiennent compte de la situation des différents Etats ;
 - de fixer l'horizon du programme à 2010 ;
 - de rendre plus exhaustif le projet de document, notamment en ajoutant un chapitre sur la population et l'environnement.
16. Le projet de déclaration à soumettre à l'approbation des Ministres pour la mise en oeuvre effective du Programme d'Action a été longuement discuté par les experts.

Ce projet s'articule autour des axes suivants :

- coopération sous-régionale en matière de population et développement
 - renforcement du rôle du CILSS, à travers le CERPOD, dans la mise en oeuvre des politiques et programmes nationaux de population et dans la coopération sous régionale dans ce domaine.
17. Dans leurs interventions les délégués ont particulièrement insisté sur la nécessité de prendre en compte dans la déclaration des aspects liés à l'environnement, à l'alphabétisation, des femmes notamment et à l'approche Genre. Ils ont également souligné la nécessité de s'appuyer prioritairement sur l'expertise nationale dans la formulation et l'exécution des programmes de population.

TABLE RONDE

18. Une table ronde avec les partenaires au développement à laquelle ont pris part tous les Représentants des Etats membres s'est tenue dans la matinée du 15/10/97. Ladite table ronde a été présidée par le Secrétaire Exécutif du CILSS avec la participation des partenaires ci-après :
- FNUAP
 - USAID
 - IPPF et
 - Policy Project.
19. Au cours de cette rencontre, les Etats membres ont écouté avec intérêt les règles, procédures et priorités des différents bailleurs de fonds dans la mise en oeuvre des politiques de population. Les Représentants des Etats membres ont noté avec satisfaction l'intérêt que ces bailleurs de fonds portent sur leurs différentes politiques de population et souhaitent que cette collaboration soit renforcée dans l'avenir. Certains Représentants ont informé qu'il existe des difficultés dans l'exécution des projets à cause des lenteurs administratives.

Mais sur ce point les bailleurs de fonds ont souligné que ce problème est plutôt accentué par la faible capacité d'absorption des Etats.

20. Les bailleurs de fonds ont réaffirmés leurs engagements à appuyer nos Etats dans la réalisation du Programme d'action en fonction des priorité des Etats.
21. La réunion des experts a adopté le projet de Programme d'action ainsi que le projet de déclaration et soumet ces deux documents à la Conférence des Ministres pour adoption.

**POLITIQUES ET PROGRAMMES DE POPULATION AU SAHEL
BILAN ET PERSPECTIVES**

Ce document résume les efforts accomplis par les Etats membres du CILSS en matière de formulation et de mise en oeuvre des politiques de population depuis la tenue, à DAKAR (SENEGAL) du 27 au 31 juillet 1992, de la deuxième conférence sur les politiques de population au Sahel. Il a été établi sur la base de renseignements fournis par les Etats à travers les rapports nationaux sur la population qu'ils ont rédigés d'une part, et à partir des investigations menées par les Experts du CERPOD au cours de leurs missions d'appui technique aux Etats d'autre part. Le document a pour objectif d'apporter des éléments de réponse à un certain nombre de questions et de préoccupations telles que :

- la situation actuelle des politiques et des programmes de population au Sahel
- les efforts accomplis par les Etats pour intégrer les recommandations pertinentes des programmes d'action de NDJAMENA, de DAKAR N'GOR, du CAIRE et de BEIJING dans leurs programmes nationaux de population et les perspectives.

Le document n'a pas la prétention d'être exhaustif et son contenu pourrait être réajusté à la lumière des présentations des rapports nationaux des pays et des débats qui vont les suivre.

I. SITUATION ACTUELLE DES POLITIQUES ET DES PROGRAMMES DE POPULATION AU SAHEL

Cette partie est consacrée à l'examen de l'état d'avancement des pays en matière de formulation et de mise en oeuvre des politiques de population.

1. Etat d'avancement des pays en matière de formulation de politique de population

Avant la création du CERPOD en janvier 1988 par la résolution N°19 de la 23^{ème} Session du Conseil des Ministres du CILSS des 24 et 25 janvier 1988, les problèmes de population étaient abordés au Sahel avec beaucoup de timidité de la part des Etats et aucun pays n'avait encore formulé de façon explicite une politique de population. Des unités de population ont été mises en place dans les structures de planification du développement de la plupart des Etats (BURKINA FASO, CAP VERT, MALI, SENEGAL, etc) avec l'appui du FNUAP et du BIT pour entreprendre des études et des recherches démo-économiques nécessaires à la formulation de politique de population et à l'intégration des variables démographiques dans la planification du développement. Mais malgré ces expériences les pays sahéliens hésitaient encore à s'engager véritablement dans la formulation de politiques de population. Il a fallu attendre la création du CERPOD (janvier 1988) et la tenue de la première conférence Sahélienne sur les politiques de population à NDJAMENA du 5 au 9 Décembre 1988 pour que les Etats s'engagent avec enthousiasme dans la formulation de politiques de population appropriées et adaptées avec l'assistance technique du CERPOD.

En matière d'adoption de politique de population, le déclic a été donné par le SENEGAL qui a adopté la première politique de population explicite du CILSS en Avril 1988, suivi du Mali (Mai 1991), du BURKINA FASO (Juin 1991) et du NIGER (Juin 1992). Au moment où se tenait la deuxième conférence sur les politiques de population au Sahel à DAKAR du 27 au 31 juillet 1992 quatre pays sahéliens sur neuf étaient déjà dotés de politiques de population à des

fins de développement économique et social. De 1992 à 1996, quatre autres pays ont suivi l'exemple du SENEGAL, du Mali, du BURKINA FASO et du NIGER : il s'agit de la GAMBIE (Septembre 1992), du CAP VERT (Avril 1994), du TCHAD (Mai 1994) et de la MAURITANIE (Juin 1995). Le Tableau N°1 résume la situation actuelle des Etats membres du CILSS en matière de formulation et d'adoption de politiques de population.

Tableau N°1 : Situation actuelle des Etats membres du CILSS en matière de formulation et d'adoption de politiques de population (Octobre 1997).

PAYS AYANT ADOPTE UNE POLITIQUE DE POPULATION	DATE D'ADOPTION	PAYS N'AYANT PAS ENCORE ADOPTE DE POLITIQUE DE POPULATION
SENEGAL MALI BURKINA FASO NIGER GAMBIE CAP VERT TCHAD MAURITANIE	Avril 1988 8 Mai 1991 10 Juin 1991 Juin 1992 Septembre 1992 Avril 1994 22 Juillet 1994 21 Juin 1995	GUINEE-BISSAU

Actuellement huit pays sahéliens sur neuf sont dotés de politiques explicites de population. Le seul pays du CILSS qui ne dispose pas encore de politique explicite de population est la Guinée Bissau mais, ce pays a récemment pris une sérieuse option, en collaboration avec le CERPOD, pour élaborer dans les meilleurs délais une politique de population appropriée et adaptée à son contexte national et international.

Le bilan du CILSS en matière de formulation et d'adoption de politiques de population peut donc être qualifié de satisfaisant. Ce résultat, le CILSS le doit au dynamisme de ses institutions spécialisées, notamment l'Institut du Sahel à travers le CERPOD, et à l'appui de ses partenaires au développement intervenant dans le domaine de la population tels que l'USAID, l'ACDI, le FNUAP et d'autres grâce à qui cette impulsion a pu être maintenue au Sahel. Si les progrès ont été relativement rapides au niveau du Sahel en matière de formulation et d'adoption de politiques de population au cours de ces dernières années, cette situation est imputable en partie aux conclusions d'études et de recherches démographiques pertinentes entreprises dans cette région par le CERPOD et/ou d'autres institutions de recherche mais aussi et surtout à l'influence des conférences internationales auxquelles les pays sahéliens ont activement participé telles que la troisième conférence africaine sur la Population, la Famille et le Développement Durable tenue à DAKAR du 7 au 12 décembre 1993, la Conférence Internationale sur la Population et le Développement (CIPD) tenue au CAIRE du 5 au 13 Septembre 1994 et la Conférence Mondiale sur les femmes organisée à BEIJING du 4 au 15 Septembre 1995.

Après l'adoption de la Déclaration de Dakar Ngor par les Etats africains en décembre 1993 à Dakar, trois pays Sahéliens se sont officiellement dotés de politiques explicites en matière de population : le CAP VERT (Avril 1994), le TCHAD (le 22 Juillet 1994) et la MAURITANIE (le 21 Juin 1995). Le CAP VERT et le TCHAD ont adopté leur politique de population dans la mouvance des activités préparatoires de la CIPD alors que la MAURITANIE

s'est dotée d'une politique explicite de population bien après l'adoption du programme d'action de la CIPD.

1.1. Analyse du contenu des différentes politiques de population adoptées

Les politiques de population adoptées ont été conçues comme des stratégies de recherche d'un développement durable. La maîtrise de la croissance démographique afin de l'harmoniser avec les impératifs de la croissance économique constitue la préoccupation fondamentale de la plupart des politiques. Cette problématique trouve sa justification dans le déséquilibre permanent qui existe entre le taux de croissance démographique et celui de l'économie dans la quasi-totalité des Etats membres du CILSS. Parmi les moyens d'action retenus par les Etats, dans le cadre de leurs politiques de population, pour améliorer le niveau et la qualité de vie des populations on trouve entre autres :

- la lutte contre la pauvreté,
- l'amélioration de la condition de la femme,
- le développement de la scolarisation des filles,
- la promotion de l'emploi,
- l'accessibilité aux services de Santé Sexuelle et de la Reproduction,
- la Sécurité alimentaire,
- la protection et la préservation des ressources naturelles,
- l'accélération du processus de développement économique et social par le biais d'une croissance économique soutenue et durable.

Les politiques de population élaborées et adoptées présentent plusieurs points communs notamment au niveau des préambules, des problèmes démo-économiques diagnostiqués, des principes, des objectifs, des stratégies et des mécanismes de suivi et d'évaluation. Toutes les politiques de population ont fait référence au niveau de leurs préambules au plan d'action Mondial sur la population, au programme d'action de Kilimandjaro concernant la Population Africaine et le Développement Autonome, et au programme d'action de NDJAMENA concernant la Population et le Développement au Sahel. Certaines préoccupations pertinentes de la Déclaration de DAKAR N'GOR concernant la Population, la famille et le Développement Durable, du programme d'action de la CIPD et de la plate forme d'action de BEIJING ont été intégrés dans les politiques de population adoptées après 1993 et de celles qui ont fait l'objet de relecture après ces différentes conférences internationales (BURKINA FASO, CAP VERT, TCHAD, MAURITANIE, SENEGAL). Tous les Etats reconnaissent que les politiques de population ainsi adoptées constituent des éléments de leur politique de développement économique et social. Si les politiques de population adoptées présentent des traits communs, elles ont aussi des particularités qui tiennent aux législations nationales et aux spécificités socioculturelles de chaque pays.

Il ressort des analyses faites dans les rapports nationaux préparés pour cette conférence que la mise en oeuvre efficace de ces politiques de population permettra aux Etats membres du CILSS de réaliser une adéquation entre la population et les ressources de contribuer à la promotion des ressources humaines et à la réalisation d'un développement humaine durable au Sahel.

2. OPERATIONALISATION DES POLITIQUES DE POPULATION

2.1. Elaboration de plan et de programme d'action pour la mise œuvre des politiques de population

Les politiques de population adoptées ont fait l'objet d'une opérationnalisation dans la plupart des Etats. Ainsi, des plans et des programmes d'action pour la mise en oeuvre des politiques de population sont disponibles au CAP VERT, en GAMBIE, au MALI, au SENEGAL, au BURKINA FASO, au NIGER, au TCHAD et en Mauritanie. Ces programmes sont connus dans les pays sous des appellations diverses : programmes d'Action et d'investissements prioritaires en matière de population (PAIP) (SENEGAL, NIGER, TCHAD), plan d'action de la politique nationale de population (CAP VERT), programme prioritaire d'Investissement en matière de population (PIIP) (MALI), programme Framework and preliminary Costs (GAMBIE). Le SENEGAL et le MALI ont organisé des Tables Rondes Sectorielles des Bailleurs de Fonds autour de leurs programmes d'action et le NIGER et d'autres pays souhaitent en organiser très prochainement avec l'appui technique du CERPOD.

Les programmes d'action élaborés par les pays avec l'assistance technique du CERPOD comprennent des projets et des sous-programmes cohérents relatifs aux divers secteurs couverts par les politiques de population. C'est ainsi que l'on retrouve dans la plupart des programmes d'action des pays, des sous-programmes relatifs à la Santé de la reproduction, à la planification familiale et aux soins de Santé sexuelle SR/PF/SSS, au genre, au plaidoyer IEC en matière de population et à la promotion des ressources humaines.

2.2. Elaboration et mise en place de cadres institutionnels de Coordination des programmes de population

Des cadres institutionnels de coordination des projets et des programmes en matière de population ont été élaborés et mis en place dans les Etats. Ils sont généralement connus sous l'appellation de Conseils ou de Commissions Nationales de la population (CONAPO) au SENEGAL et au BURKINA FASO, de National population commission en GAMBIE, de commission pour les activités en matière de population (CAP) au CAP VERT, de Conseil National de Coordination des programmes de population (CONACOPP) au MALI, etc.

L'état de fonctionnalité de ces structures de coordination est variable d'un pays à l'autre tout comme leur degré d'autonomie par rapport aux départements chargés des questions de population.

Parmi les principaux problèmes auxquels se trouvent confrontées ces structures de coordination on peut souligner entre autres, l'insuffisance de moyens matériels, financiers et humains par rapport à l'ampleur des besoins à satisfaire, et l'absence d'une méthodologie opérationnelle de suivi, d'évaluation et de coordination des politiques et des programmes de population.

Le CERPOD a déjà formé des cadres Sahéliens et Africains à la méthodologie de formulation et de mise en oeuvre des politiques et des programmes de population au cours d'un atelier régional qui s'est tenu à Bamako du 14 au 27 en Novembre 1994, en collaboration avec l'Equipe d'Appui Technique (EAT) du FNUAP basée à DAKAR, et prévoit d'organiser un

deuxième atelier régional consacré exclusivement à l'élaboration des mécanismes de suivi, d'évaluation et de coordination des politiques et des programmes de population au Sahel pour relever ce défi. Les résultats de ces deux ateliers devraient permettre au CERPOD de publier dans les années à venir une brochure consacrée à la méthodologie de formulation et de mise en oeuvre des politiques et des programmes de population au Sahel qui servira de guide pour les structures chargées de la coordination des politiques de population aux niveaux global, sectoriel et régional.

II. EFFORTS ACCOMPLIS PAR LES ETATS POUR INTEGRER LES RECOMMANDATIONS PERTINENTES DE NDJAMENA, DE DAKAR NGOR, DU CAIRE ET DE BEIJING DANS LES PROGRAMMES NATIONAUX DE POPULATION

L'analyse des rapports nationaux sur la population rédigés par les Etats Sahéliens révèle que des progrès importants ont été accomplis par le CILSS en matière d'intégration des recommandations des différentes conférences internationales organisées ces dernières années sur la population dans leurs programmes de population.

Sur les neuf pays membres du CILSS, huit ont formulé et adopté des politiques explicites de population conformément aux contenus et aux orientations du programme d'action de NDJAMENA, de la Déclaration de DAKAR NGOR, du programme d'action de la CIPD, des résolutions du Sommet Mondial sur le Développement Social et de la Conférence Mondiale sur les Femmes organisée à BEIJING en 1995.

Des activités POST-CIPD et POST-BEIJING ont été exécutées dans tous les pays membres du CILSS pour restituer les conclusions de ces différentes conférences internationales d'une part, et pour adapter les contenus des politiques et des programmes nationaux de population aux orientations pertinentes de ces conférences d'autre part.

Des plans d'action et des stratégies d'intervention en faveur des femmes ont été élaborés et adoptés dans tous les pays membres du CILSS pour promouvoir l'égalité et l'équité entre les sexes et pour renforcer le rôle des femmes dans le processus de développement socio-économique. Les dimensions Santé de la Reproduction, Planification familiale et soins de santé sexuelle, le plaidoyer/IEC en matière de population et les considérations de genre ont été intégrés dans tous les programmes nationaux de population.

Des cadres institutionnels de coordination, décentralisés dans certains pays comme au MALI et au SENEGAL, ont été mis en place dans les Etats pour assurer le suivi et l'évaluation des politiques et des programmes de population conformément au contenu et aux orientations de la CIPD. En outre, la plupart des politiques adoptées sont intégrées et multisectorielles comme le recommandent les programmes d'action du CAIRE et de BEIJING. Des stratégies de lutte contre la pauvreté et des plans nationaux d'action environnementaux (PNAE) ont été élaborés et adoptés dans la plupart des pays.

Toutes ces mesures, qui traduisent en actes concrets les conclusions des différentes Conférences internationales auxquelles les pays membres du CILSS ont souscrit, ont pour

finalité l'amélioration du niveau et de la qualité de vie des populations et la promotion du Développement Humain Durable au Sahel.

III PERSPECTIVES EN MATIERE DE POLITIQUES ET DE PROGRAMMES DE POPULATION AU SAHEL

Les politiques et les programmes de population élaborés et adoptés par les Etats ont besoin d'être suivis, évalués et ajustés sur la base de conclusions d'études et de recherches pertinentes que les pays doivent réaliser avec l'appui technique du CERPOD.

Dans ce domaine, le CERPOD a contribué à la réalisation d'études et de recherches démo-économiques qui ont sous-tendu la conception et la formulation des politiques de population déjà adoptées et a apporté une assistance technique aux Etats dans l'élaboration des programmes nationaux de population. L'attention doit maintenant se tourner vers la mise en oeuvre effective des politiques de population. Dans ce domaine, le CERPOD apportera un appui technique aux Etats dans le suivi, l'évaluation de leurs programmes, et dans l'organisation de Tables Rondes Sectorielles des Bailleurs de fonds sur la Population et le Développement pour mobiliser les financements nécessaires à la mise en oeuvre de leurs politiques de population.

Les pays étant tous confrontés à des problèmes de suivi, d'évaluation et de coordination de leurs programmes de population, le CERPOD mettra à la disposition des Etats une méthodologie opérationnelle de suivi, d'évaluation et de coordination pour relever ce défi.

En outre, tous les pays ont exprimé des besoins en matière d'études, de recherches et d'assistance technique, auxquels le CERPOD apportera des réponses dans l'avenir comme il l'a fait par le passé. Des études et des recherches pertinentes dans le domaine de la Population et du Développement seront réalisées par le CERPOD pour venir en appui aux politiques et aux programmes de population des pays.

IV BESOINS EXPRIMES PAR LES PAYS EN MATIERE D'ETUDES ET DE RECHERCHES, DE FORMATION ET D'ASSISTANCE TECHNIQUE

Les besoins actuels et futurs des pays en matière de recherche, de formation et d'assistance technique dans le domaine de la population et du développement sont indiqués dans les rapports nationaux préparés dans le cadre de cette conférence. Dans l'ensemble, les besoins exprimés ont trait à la formation de courte durée (séminaire/ateliers), de longue durée (formation universitaire de niveau doctorat ou PHD) ; à l'assistance technique en matière de formulation, de suivi, d'évaluation et de coordination des politiques et des programmes de population ; aux études et aux recherches dans les domaines de l'environnement, des migrations, de la pauvreté, de l'exclusion, du genre, de la santé de la Reproduction/planification familiale et soins de santé sexuelle ; et aux recensements et enquêtes démographiques. Des besoins relatifs à la mise en place de bases de données sur la population ont aussi été exprimés ainsi que des appuis matériels et financiers. Les détails des différents besoins exprimés se trouvent dans les rapports nationaux préparés par les pays.

L'immensité de ces besoins et leurs urgences mesurent l'ampleur du défi que le CILSS doit relever dans l'avenir avec l'appui de ses partenaires au Développement.

L'adoption et la mise en oeuvre d'un programme d'action en matière de population et Développement Durable au Sahel, comme cadre global de coopération et d'action, semblent être la voie la plus appropriée.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

DECLARATIONS DE POLITIQUE NATIONALE DE POPULATION

- BURKINA FASO (1994) :** Politique de population au BURKINA FASO, Ministère du plan et de la Coopération, OUAGADOUGOU, Juin 1991, 44p.
- CAP VERT (1994) :** Projecto de declaração national sobre politica de população, Direcção-geral de planeamento, Abril de 1994, 44p.
- REPUBLIC OF THE GAMBIA (1992) :** National Population Policy for Socio-Economic Development, National Population Commission, Ministry of Trade, Industry and Employment, BANJUL, THE GAMBIA, Septembre 1992, 1992, 39P + annexe (3P).
- MALI (1991) :** Déclaration de politique Nationale de Population du Mali, 8 Mai 1991, Direction Nationale de la Planification, 47P.
- MAURITANIE (1995) :** Déclaration de politique de Population, Ministère du plan, 21 Juin 1995, 44P.
- NIGER (1992) :** Déclaration de politique Nationale de Population, Direction de la Population, Février 1992, 40P.
- SENEGAL (1988) :** Déclaration de la politique Nationale de Population, adoptée en Avril 1988, Direction de la Planification, 23P.
- TCHAD (1994) :** Politiques de Population, Direction de la planification, du Développement et de la reconstruction, Division de la Population, 42P.

RAPPORTS NATIONAUX SUR LA POPULATION

BURKINA FASO (1996) : Conférence des Ministres du CILSS chargés de la population, Rapport National, Novembre 1996, 37P.

REPUBLIC OF THE GAMBIA (1996) : CILSS Ministerial Conference on population issues, National report on population and Development in the Gambia, prepared by the National preparatory committee, BANJUL, the GAMBIA, December 1996, 61P.

GUINEE-BISSAU (1996) : Conférence des Ministres du CILSS chargés de la population, Rapport National, Ministère du plan et de la coopération internationale, Secrétariat d'Etat au plan, Décembre 1996, 21P + annexes.

MALI (1996) : Conférence des Ministres du CILSS chargés de la population, Rapport sur la population, Mali, Bamako, Novembre 1996, 69P.

MAURITANIE (1997) : Conférence des Ministres chargés de la population au Sahel, Rapport National, Ministère du Plan, Direction des Ressources Humaines, Commission Nationale de la Population, Janvier 1997, 25P.

NIGER (1996) : Contribution du Niger aux travaux de la conférence des Ministres chargés de la population des pays membres du CILSS, Novembre 1996, 53P.

SENEGAL (1996) : Conférence des Ministres des pays membres du CILSS chargés de la population, Rapport du Sénégal, Novembre 1996, 33P.

TCHAD (1996) : Conférence des Ministres du CILSS chargés de la population, Rapport National, TCHAD, Ministère du plan et de la Coopération, Direction de la planification et de la reconstruction, Division de la population, Décembre 1996, 18P.

LISTE DES PARTICIPANTS

CAP-VERT			
Manuel Dos Santos PINHEIRO	Economiste, Direction Générale du Plan et du Budget	Ministère de la Coordination Economique	Tél.(238) 61 19 25 Fax.61 19 22
José TAVARES GOMES	Journaliste, Réseau des Journalistes	AJOPOP CP 118 / CP 216 - A PRAIA	Tél.(238)61 43 03/61 39 89 Fax.61 43 03 ou 61 38 29
BURKINA FASO			
S.E Monsieur Tertius ZONGO	Ministre de l'Economie et des Finances	Ministère de l'Economie et des Finances	Tél. (226) 31 11 44
Bonoudaba DABIRE	Directeur Général de l'Economie et de la Planification	Ministère de l'Economie et des Finances	Tél.(226) 31 11 44
Mme Delphine Marie Désiré SAMADOULOUYOU	Economiste, Secrétaire Permanent du Conseil National de la Population	SP/CONAPO Ouaga 01	Tél (226) 31 67 85 Fax.31 67 82
Hamissou KANO	Démographe, SP/CONAPO	Secrétariat Permanent du CONAPO BP. 6464 Ouaga	Tél. (226)31 67 85 Fax.31 67 82
Louis-Marie DAKUYO	Démographe, Secrétaire Permanent du Conseil National de la Population	SP/CONAPO BP. 6464	Tél. (226)31 67 85 Fax.31 87 82
Lohé Désiré KONATE	Expert Démographe, Directeur de la Démographie - INSD	INSD - 01 BP 374 Ouaga 01	Tél. (226)30 67 97 Fax 31 07 60

Mme Brigitte THIOMBIANO	Sage-Femme, Attachée de Santé Association des Sages-Femmes du Burkina (ABSF)	CPSF	Tél.(226) 30 72 59
Dr. S. Germain TRAORE	Médecin Spécialiste, Direction de la Santé de la Famille	Ministère de la Santé, Direction de la Santé de la Famille 03.BP.7247 Ouaga 03	Tél. (226) 32 45 33 Fax. : 32 45 38
Habibou OUEDRAOGO	Conseiller des Affaires Sociales	Ministère de l'Action Sociale et de la Famille BP. 515	Tél. (226) 31 25 81 ou 31 00 55
Justin COULIBALY	Journaliste, Réseau des journalistes en population/développement	Ministère de la Communication et de la Culture BP 6467 Ouaga	Tél. (226) 31 67 85 Fax.: 31 67 82
Saïdou KABORE	Economiste-Planificateur Association Burkinabè pour le Bien-Etre Familial (ABBEF)	ABBEF 01 BP. 535 Ouaga 01	Tél. (226)31 75 10 Fax. : 31 75 11
Zilma François BACYE	Economiste, Planific., Aménagiste, Dir. Régional du Plan du Nord - Ouahigouya	Ministère de l'Economie et des Finances BP 63	Tél. (226)55 01 68 Fax. : 55 05 93
Sanoussi FOFANA	Ingénieur Agronome, CONACILSS	CONACILSS 03 BP 7005 Ouaga O3	Tél. (226)31 04 55 Fax.31 08 70

Benoît KABORE	Professeur Psychologue, Direction Générale de la Promotion de l'Emploi	Ministère de l'Emploi 10	Tél. (226) 30 77 40 ou 54 57
Dénis OUEDRAOGO	Etudiant, Amicale pour la Promotion de l'Equilibre Social (APS)	APS	Tél. (226) 31 20 13 Fax : 31 30 52
GAMBIE			
H.E Musa MBENGA	Hon. Secretary of State for Agriculture and responsible for CILSS	Ministry of Agriculture and Natural resources, THE QUADRANGLE, Banjul.	
H.E Mrs. Isatou NJIE-SAIDY	H.E the Vice President, Secretary of State for Health Social Welfare, Women's Affairs and Chairperson, National Population Commission		
Hon. Omar Kebba MASS	National Assembly Member		
Mr. Charles THOMAS	Administrator, CONACILSS	Department of State for Agriculture, Banjul	Tél. (220) 226 134 ou 228 230 Fax : 228 998
Dr. Reuben MBODGE	Medical Practitioner, MCH/FP	Department. of State for Health, Med. Headquarters, Banjul	Tél. (220) 22 90 82

Aliou SARR	Démographe-Statisticien, Central Statistics Department	Central Stat. Department., Central Bank Building, Banjul	Tél. (220) 223 673 Fax : 228 903
Ms Antoinette TABBAL	Administrator	Gambia Family Planning Association P.O BOX 3251, BANJUL	Tél. (220) 370 325 Fax : 392 463
Hassan SALLAH	IEC Coordonator	Women's Bureau	Tél. (220) 225 076 Fax : 224 986
Ismaila SENGHORE	Journalist, Radio Gambia	Gambia Radio and TV Service - MILE 7, Banjul	Tél. (220) 49 73 39
Ibrahima JAGNE	Population Officer, National Population Commission Secretariat	Office of the President State House, Banjul	Tél. (220) 224 561 ou 227 022
GUINEE BISSAU			
Ibrahima DIEME	Economiste Planificateur Directeur Général du Plan	Ministère de l'Economie et des Finances BP. 6 BISSAU	Tél. 22 25 66 Fax.: 20 21 00
Mme Gláucia Maria RAMOS PINA ARAUJO	Economiste, Directrice du Bureau de l'Unité de Population	Ministère de l'Economie et des Finances BP 6 BISSAU	Tél : 22 24 24

Dr. Carlos COSTA	Sociologue	AGUIBEF BP.455 BISSAU	Tél. 22 44 94 Fax.: 22 44 94
Mme Maria Virginia MONTEIRO BARRETO COSTA	Infirmière Sage-Femme, Ministère de la Santé Publique - Projet PF	Direction Nationale du Programme de la Santé de la Famille BP. 50 BISSAU	Tél. 21 12 00
Mme Mendes Lopes Maria de Lurdes VAZ	Economiste, Promotion de la Femme MASPMP	SECITA BP. 85	Tél. (245) 20 10 12 ou (245) 21 30 15 Fax (245) 20 10 12
Anicete ALVES	Journaliste, Coordinateur Réseau des journalistes	Ministère de l'Information BP.54	Tél. (245) 21 37 13
Ansu CAMARA	Ingénieur Agro-Météorologie, Bureau du CONACILSS	MDRNA / CONACILSS BP. 71 BISSAU	Tél. (245) 22 21 43 Fax : (245) 22 21 43
MALI			
Bibi DIAWARA	Statisticien Démographe (MEPI)	CONAPOPP / DNP BP 2466 Bamako	Tél. (223) 22 46 17
Oumar AG TELFI	Ingénieur statisticien, Ministère de l'Economie, du Plan et de l'Intégration	Direction nationale de la Planification BP 2466 Bamako	Tél. (223) 22 53 39 Fax : (223) 22 77 16

Mme SANGARE Madina BA	Médecin, Ministère de la Santé	Division Santé Familiale et Communautaire	Tél. (223) 22 45 26 Fax : (223) 23 29 36
Modibo MAIGA	Coordinateur du Groupe Pivot Santé/Population	BP 3105 Bamako	Tél. (223) 23 47 81 Fax . (223) 23 47 81
Sékou Abba CISSE	CONACILSS,	Ministère Développement rural et Environnement BP 61 Bamako	Tél. (223) 22 86 67 Fax : (223) 22 20 92
Mme BA Aïssata KONE	Administrateur Civil	Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille BP. 26 88	Tél. (223) 22 74 42 Fax : 22 75 04
Mlle Christiane DIALLO	Journaliste, Réseau des Journalistes/AMAP	L'Essor BP 141	Tél. (223) 22 36 83
Sékou TRAORE	Statisticien démographe, Chargé de Programme au Secrétariat technique du CONAPOPP	CONAPOPP/DNP	Tél. (223) 23 51 07 ou 22 46 17
Mme Djiteye Ramatou MAIGA	Chargée de Mission, Ministère Promotion Jeunesse	Ministère Promotion de la Jeunesse BP E 3052	Tél. : (223) 23 63 99 ou 23 69 18 Fax : 23 83 87
Bocar Ibrahima TOURE	Ingénieur de la Statistique Chargé de Programme au Projet d'Appui au CONAPOPP	Direction Nationale de la Planification BP 2466	Tél. (223) 22 46 17 ou 22 23 51 07

MAURITANIE

S.E Mme Seniya Mint Sidi HAIBA	Secrétaire d'Etat à la Condition Féminine			
Moctar Ould Mohamed YAHYA	Directeur Ressources Humaines Ministère du Plan	Ministère du Plan		Tél. (2222) 50039 Fax.: 551 10
Abdellahi Ould Mohamed LEHBIB	Directeur Projet Santé/Population	Ministère de la Santé et des Affaires Sociale		Tél. (222) 541 91
Ahmed Ould MOHAMED MOUSTAPHA	Journaliste, Ministère Communication et des Relations avec le Parlement	M.C.R.P./R.I.M BP 281 Nouakchott		Tél. (222) 531 49 Fax : (222) 574 88
Ahmed Salem Ould AHMED	CONACILSS	Nouakchott RIM		
Fatma NOUR	Espoir (ONG)	Espoir Nouakchott		Tél. (222) 251 273
Mariem DIALLO	Institut Mariem DIALLO (ONG)	Institut Mariem DIALLO BP. Espoir Nouakchott		Tél.(222) 551 273 Fax : 593 82
Ould Ahmed ALIOUNE	T.S.S, Gynécologie Obstétrique, Directeur Exécutif AMPF (ONG)	AMPF BP. 3127 Nouakchott		Tél (222) 560 78 Fax : (222) 560 78

Brahim Vall Ould MOHAMED LEMINE	Démographe, Chef service Politique de Population Direction Ressources Humaines	Ministère du Plan BP 238 Nouakchott	Tél. (222) 50039 Fax : (222) 55110
Ould Bedda MOHAMED OULD SID AHMED	Planification/Suivi, Chef Service S.E. Condition Féminine	Direction de la Coopération, Secrétariat d'Etat à la Condition Féminine, Nouakchott, Mauritanie	Tél. (222) 25 31 33 Fax : (222) 25 71 56
NIGER			
Mme Mariama AMADOU	Technicienne supérieure en Soins Obstétricaux, Directrice Adj. CNSR	Centre National de Santé de la Reproduction BP 2813 Niamey	Tél. (227) 74 02 32 ou 74 03 22
Félix LOMPO	Juriste, Chef Division CONAPO, Direction de la Population	Ministère du Développement social, Popul., Promotion de la Femme	Tél. (227) 72 36 77 Fax : (227) 72 35 05
Mme CHAIBOU Nana Aïchatou	Psychologue, Chef de Division MDS/P/PF/PE/DPF	Direction de la Promotion de la Femme BP 11286 Niamey	Tél. (227) 73 4933
Mme MOUSTAPHA Aïchatou	Economiste Planificateur, Directrice Adj. des Programmes et du Plan	Ministère du Plan	Tél. (227) 723258

Dr. Abdoulaye NOMAOU	Sociologue, représentant CONACILSS	Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage BP 12091 Niamey	Tél (227) 73 36 34 Poste 127
Ali MOUSSA Chaweye	Coordonnateur Réseau des Journalistes	Agence Nigérienne de Presse / Niamey	Tél (227) 72 03 09
Mme Aïssata SIDIKOU	ONG/CONGAFEN	CONGAFEN SONARA II 3e étage, Niamey	Tél (227) 73 36 93
Saïdou KORAOU	Député National	Assemblée Nationale du Niger	Tél. (227) 72 30 06
Nouhou Maïga BOUREIMA	Membre réseau des tech. de la Commun.	Radio Diffusion Télévision du Niger	Tél (227) 72 22 72
Bahari BARRA	Sociologue /spécialiste Population Développement Chef de Division IEC	Direction de la Popu-lation/MDS/P/PF/PE BP 11286	Tél (227) 72 36 77
Halidou MOROU	Ingénieur statisticien économiste, Chef de Division Etudes et Recherches, Direction de la Population	Ministère du Développement social, Popul., Promotion de la Femme	Tél (227) 72 36 77 Fax (227) 72 35 05
Borika ALBADIA	Attachée de Presse MDS/P/PF/PE	Ministère du Développement Social de la Population, de la Promotion de la Femme et la Protection de l'Enfant	Tél. (227) 73 49 33
Mahamadou BAGNEBABA	Directeur Exécutif ONG/ANBEF	Association Nigérienne pour le Bien-être familial BP 13174 Niamey	Tél (227) 72 26 80 Fax (227) 72 27 90

SENEGAL

Abdoulaye FALL	Directeur Planif. des Ressources Humaines (Ministère de l'Economie et des Finances)	8 Rue Dr. GUILLET Dakar	Tél (221) 821 3084 Fax (221) 821 9172
Marième DIOP	Sociologue, Ministère de la Femme, de l'Enfant et de la Famille	Rue BERANGER FERRAUDX ESSARTS Dakar	Tél (221) 823 8985
Abdou Issa DIENG	Sociologue, C.T. chargé de la Recherche et de la Population Ministère de la Santé	Dakar, Building Administratif	Tél (221) 821 5761
El Hadji Bassirou SOW	Coordonnateur du Réseau des Journalistes en Population	Le Soleil BP 92 Dakar	Tél (221) 832 4692 Fax (221) 832 0381
Aboubacry Demba LOM	Directeur de la Planification (MEFP)	BP 4010 Dakar	Tél. (221) 823 8891 Fax : (221) 823 1437
El Hadji DIOUM	Responsable du programme IEC/CLUB/EVF (GEEP), représentant des ONG du Sénégal	Avenue Cheikh Anta Diop Dakar	Tél. (221) 824 4877 Fax : (221) 825 4714
Séga DIALLO	Enseignant, Représentant du CONACILSS	BP 21616 Dakar	Tél. (221) 821 2461 Fax : (221) 23 60 30

Mme Marie Louise BENGA	Journaliste au quotidien "Le Soleil"	Route de Haum BP 92 Dakar	Tél. (221) 832 4692 Fax (221) 832 0381
Lamine TOURE	Journaliste journal parlé RTS	BP 1765 Dakar	Tél. (221) 21 77 56 Fax (221) 21 77 56
Badara SEYE	Coordonnateur Adjoint Projet RAPID-IV	Ministère de l'Economie, Finances et Plan 70, Rue Dr Thèze x Félix FAURE, DAKAR	Tél. (221) 825 55 44
Oumar KOUREISSY	Journaliste à "Sud Quotidien"	BP 4130 Immeuble FAHD	Tél (221) 822 5393 Fax (221) 822 5290
Alboury Allé DIOP	Planificateur, Coordonnateur Projet RAPID IV/DPRH	70 Rue du Dr. THEZE Dakar	Tél (221) 821 3745 Fax (221) 821 9172
TCHAD			
M. AHAMAT HAMID	Directeur de la Planification du Développement	Ministère des Finances, de l'Economie et du Plan et de l'Aménagement du Territoire BP. 286 N' Djaména	Tél. (235) 51 46 37
Mme Rawei Elise MBAÏNGATOLOUM	Assistante Sociale Principale, Direction de la Promotion de la Femme	Ministère de l'Action Sociale et de la Famille BP. 80 N' Djaména	Tél. (235)51 43 18

Ouadjon OUARMAYE	Administrateur de Santé, Directeur Exécutif de l'ASTBEF	ASTBEF BP 4064 NDjamena-TCHAD	Tél. (235)51 43 37 Fax. 51 40 83
Ali MAHAMAT MOCTAR	Secrétariat Permanent du CONACILSS	Ministère de l'Agriculture BP 441 N'Djaména	Tél. (235) 52 38 97 Fax. 52 51 19
Jean TAMAYA	Res. Journalistes en Pop & Dév.	Radio Tchad BP 892 N'Djaména	Tél. (235)51 49 64
Ngoniri NODJIBATEM	Démographe, Divis. Population et ressource humaines	Ministère des Finances-Division de la Population BP. 286 N'Djaména	Tél. (235)52 35 48
Martin BAGRIM KIBASSIM	Sociologue, Responsable Service IEC	Ministère du Plan BP. 286 N'Djaména	Tél. (235)52 35 48
Mahamat BELLO	Coordonnateur National du Projet CHD/97/PO2 « EVF/Emp à l'Ecole	Ministère des Enseignements de Base, Secondaires et de l'Alphabétisation	Tél. (235)51 55 97
Mandebaye DJIMRABAYE	Statisticien, Adj. Chef Division Population	Division Population BP. 286 N'Djaména	Tél. (235)52 35 48
Kouo OUMDAGUE	Démographe, Division Population	Division Population MFEPAT BP. 286 N'Djaména	Tél. (235) 52 35 48
Galmaye DJIDI	Député	Assemblée Nationale BP. 1 N'Djaména	Tél. (235)53 15 01

Dr. Keumaye IGNEGONGBA	Démographe, Secrétaire Exécutif Association Tchadienne pour l'Etude de la Population	BP. 4377 N'Djamena, TCHAD	Tél. (235)52 35 48 Fax : 52 65 14
PARTENAIRES			
Niangoran ESSAN	Chef de Service Division Afrique/FNUAP	FNUAP 220E 42 St New-York N.Y. 10017	Tél. (212) 997 51 55 Fax : 297 49 51
Hamady Bory SOW	Démographe, CST / FNUAP	CST / FNUAP BP.21090 Dakar Ponty	Tél. (221)822 84 14
André MAYOUYA	Conseiller Régional en Méthodes d'Enquêtes	EAT / DAKAR BP. 21 090 Dakar	Tél. (221)822 84 14 Fax : 822 83 82
Manga KUOH	Représentant Résident Banque Mondiale, Burkina Faso		
Charles Gary MERRIT, PhD	Sociologue, Senior Advisor Population, Health and Nutrition USAID/Sénégal	USAID / Dakar BP.49 Dakar E-mail gmerritt@usaid.gov	Tél. (221)823 66 80 / Fax : 823 29 65
Joan S. ATHERTON	Regional Development Officer Office of West Africa Affairs Bureau for Africa USAID/Washington	RM.4.07-094 RRB E-mail jatherton@ usaid.gov	Tél. (202) 712 49 55 Fax : 216 32 68

Wilbur G. THOMAS	Conseiller Principal The Mitchell Group (TMG)	INSAH BP 34 Bamako	Tél. (223) 23 53 38 Fax : Insah E-mail - Wthomas @malinet.ml
	Administrateur de Programme, Chef Equipe Jeunesse USAID/Mali	USAID / Mali BP 34	Tél. (223) 22 36 02
Youssef OUEDRAOGO	Sociologue, Représentant Résident /Santé Familiale et Prévention du Sida (SFPS)	SFPS 01 BP 3371 Ouaga 01	Tél.(226) 33 55 10/20 00 41 Fax : 30 79 19
Oleko Basile TAMBASHE	Professeur d'Université, Directeur du Programme Recherche Opérationnelle	Projet SFPS 22 BP.1356 Abidjan 02	Tél. (225) 47 10 18 ou 05 47 69 Fax : 47 17 28
John GROVE	Chercheur, POLICY Project	POLICY Project 1050 17th St NW Ste. 1000 Washington DC.20003 E-mail j.grovc@tfgi.com	Tél. (202) 775 9680 Fax : 775 96 94
Mme Nadine BURTON	POLICY Project	Policy Project 1050 17th St NW # 1000 Washington DC 20036	Tél. (202) 775 96 80 Fax : 775 96 94
Alle DIOP	POLICY Project	Policy Project 70 Rue, Dr THEZE X F Faure Dakar E-mail alediop@ucad.refer.sn	Tél. (221) 821 37 45 Fax : 821 79 92

Badara SEYE	POLICY Project		
Dr. SANGARE Mariam	Médecin - Chargée de Programme, Chef p.i. du Bureau sous-régional du Centre d'Etudes de la Famille Africaine (CEFA), Lomé	CEFA BP. 80529 Lomé msangare@cefa.cafe.tg	Tél. (228)22 36 40 ou 04 03 74 Fax. 22 35 87
M. Raj T. NAIK OBE	Administrateur, Président Conseil Régional IPPF (Féd. Internat. pour la Planification Familiale)	IPPF Région Afrique P.O Box 30234 Nairobi Kenya MFPA, 30 Rue SSR, Port-Louis Ile Maurice	Tél. (230)211 41 01 Fax : 208 2397 / 210 3025 Fax : 2542 726 596
Koffi Francis AVODAGBE	Directeur Bureau sous régional de l'Afrique Centrale et Occidentale IPPF/Lomé	IPPF / LOME 5ème Etage Immeuble BTCI BP.4101 - Lomé	Tél. (228)21 07 16 ou 21 54 52 Fax : 21 51 40
CILSS			
SECRETARIAT EXECUTIF			
Mme CISSE Mariam K. SIDIBE	Secrétaire Exécutif CILSS	Secrétariat Exécutif du CILSS BP. 7049 Ouaga	Tél. (226) 30 67 58 ou 59 Fax : 30 67 57
Mor Badiane TINE	Contrôleur Interne		
Idé BANA	Conseiller en Gestion des Ressources Naturelles		
Braoussala BLAMSIA	Conseiller en Planification		

Medellah Ould BELAL	Conseiller en Communication	“	“
Oumar KAMARA	CILSS / PRORES	“	Tél. (226)31 24 71 Fax : 31 17 85
Nobila SORGHO	Interprète	“	Tél. (226)30 67 58 / 59 Fax : 30 67 57
Céline ATIQU	Secrétaire de Direction	“	CILSS 03 BP 7049 Ouaga 03
INSAH / CERPOD			
Mamadou S. SOMPO-CEESAY	Directeur Général Institut du Sahel	INSAH	BP 1530 Bamako Tél.(223)22 21 48 Fax : 22 23 37
Baba TRAORE	Responsable CERPOD p.i.	CERPOD	BP 1530 Bamako Tél.(223)22 30 43 /80 86 Fax : 22 78 31
Mouhamadou GUEYE	Démographe, Chef Division Recherche (DRE)	“	“
Hamdou Rabby WANE	Economiste, Chargé de Programme (DRE)	“	“
Mamadou K. KONATE	Sociologue, Chargé de Programme (DRE)	“	“
Sadio TRAORE	Démographe, Chargé de Programme (DRE)	“	“

Fara Guédel MBODJI	Démographe, Chef Division Opérations (DOP)	“	“	“
Mamadou DICKO	Démographe, Conseiller Politiques de Population (DOP)	“	“	“
Keffing DABO	Démographe, Conseiller Politiques de Population (DOP)	“	“	“
Fasséry DOUMBIA	Financier, Responsable Centre de Gestion	INSAH	BP 1530 Bamako	“
Dakuyo NOUMASSI	Démographe, Chargé de Programme (DOP)	CERPOD	BP 1530 Bamako	“
Mme KONE Oumou TRAORE	Secrétaire de Direction (DOP)	“	“	“
Moussa DOLO	Informaticien Chef Service d'Appui Technique (SAT)	“	“	“
Mme DIARRA Fadima DIARRA	Informaticienne, Chargée de Programme (SAT)	“	“	“
Harouna DANLADI	Documentaliste, Chargé de la Documentation (SAT)	“	“	“
Kalifa SANGARE	Caissier-Comptable	“	“	“
Mme SY Oumou SOUMARE	Traductrice-Interprète (SAT)	“	“	“
Mme KEITA Djènèba	Assistante de Direction (DIR)	“	“	“

SECRETARIAT PERMANENT DU CONSEIL NATIONAL DE LA POPULATION (SP/CONAPO)			
Angèle KADIO	Secrétaire de Direction du SP/CONAPO.	01 BP 6464 Ouaga 01	Tél. (226) 31 67 85

LES PUBLICATIONS DU CERPOD

- Les résultats de la recherche démographique au Sahel et en Afrique
- Les Actes de rencontres importantes (colloques, séminaires,...) sur la population

Plusieurs séries:



Etudes et Travaux



Working Papers



Rapports de Recherche



Rapports de Diagnostic

Pour toute information, contactez :



CERPOD
BP1530
BAMAKO
MALI

Tél. : (223) 22 30 43 / 22 80 86 / 22 46 07
Fax : (223) 22 78 31
E-mail : btra@cerpod.insah.ml



Actes

PUBLICATIONS DU CERPOD

Dernières parutions

SERIE WORKING PAPER

no 21 - Migrations masculines de travail et famille en Afrique Sub-Saharienne:
Le cas des familles rurales restées dans la région de départ.

Florence WAITZENEGGER

no 22 - Population et Développement en Mauritanie : De la nécessité d'une
politique de population **Sadio TRAORE et Amadou BA**

no 23 - Using GIS for population and Health related activities in Africa
Christine Kolars, MPH

no 24 - Propriétaires ou hébergés ? A propos des difficultés à saisir.
Le statut résidentiel à Bamako

**(Chantal RONDEAU,
Mamadou Kani KONATE,
Richard MARCOUX**

SERIE ETUDES ET TRAVAUX

no 13 - Population et Planification du Développement au Sénégal 1961-1993
Hamdou-Rabby WANE

no 14 - Migrations et Urbanisation dans le Sahel (MUSAH) sous presse
Sadio TRAORE

no 15 - Réseau Migrations et Urbanisation en Afrique de l'Ouest
(REMUAO) sous presse
Sadio TRAORE et Philippe BOCQUIER

POP SAHEL

no 25 - Sahel, l'avancée du Sida

no 26 - Le processus d'Urbanisation au Sahel

RAPPORTS DE RECHERCHE

Vol 1 no 7 Migration et Urbanisation au Mali

Vol 1 no 8 MUSAH : Migrations, Urbanisation et Développement au Tchad

RAPPORT D'ACTIVITES 1998

Pour toute information s'adresser à :

M. le Directeur du CERPOD

B.P. 1530

BAMAHO

MALI

Tél : (223) 22 30 43 / 22 80 86 / 22 46 07

Fax : (223) 22 78 31

E-mail : btra.@cerpod.insah.ml